

2007

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

STRATEGIE NATIONALE D'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT



MINSITERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PLANIFICATION

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES OMD AU BURKINA FASO	6
3.1. La réduction de l'extrême pauvreté et la faim,	6
3.2. L'éducation universelle.....	7
3.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	8
3.4. La santé infanto-juvénile	10
3.5. La santé maternelle	10
3.6. La lutte contre le VIH/SIDA et les grandes maladies	11
3.7. L'assurance d'un environnement durable.....	12
3.8. Les contraintes de mise en œuvre des OMD.....	13
4. STRATEGIES ET CHOIX PRIORITAIRES POUR L'ATTEINTE DES OMD	15
Les éléments de la stratégie	15
Les Choix prioritaires	15
4.2 Le secteur de l'énergie	16
2.2.1. La stratégie d'électrification rurale.....	16
2.2.2. Stratégie Nationale de la Filière Bois-énergie.....	16
2.2.3. Les choix prioritaires.....	17
4.3. Le secteur du genre	17
4.4. Le secteur des infrastructures	18
4.5 Le secteur de l'éducation	19
4.5.1 Choix stratégiques prioritaires pour l'éducation de base.....	19
4.5.2. Choix stratégiques de développement pour l'enseignement post-primaire	20
4.5.3. Le développement de l'enseignement secondaire	20
4.5.4. Le renforcement et le développement de l'enseignement technique et professionnel.....	22
4.6. Le secteur de la santé	22
4.6.1. Les stratégies pour réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	22
4.6.2 Les stratégies pour améliorer la santé maternelle.....	23
4.6.3 Les stratégies pour combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies.....	23
4.7 Le secteur de l'eau et de l'assainissement.....	23
4.7.1 En milieu rural.....	23
4.7.2 En milieu urbain	25
5. ANALYSE DE L'IMPACT MACROECONMIQUE ET FINANCIER DE LA STRATEGIE D'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OMD	27
5.1. Profil des besoins	27
5.2. Implication en matière de financement.....	28
5.3. Impact sur le cadre macroéconomique	30
5.4. Impact sur les indicateurs de pauvreté.....	32
5.5. Impact sur la viabilité de la dette du Burkina Faso.....	37

1. INTRODUCTION

Les conditions de vie d'une grande partie de la population mondiale, particulièrement celle des pays en développement sont demeurées difficiles en dépit des progrès enregistrés en matière de technologie souvent traduite par de forte croissance économique. Pour parer à une telle situation qui s'apparente à un paradoxe, les dirigeants du monde se sont accordés en septembre 2000, sur un ensemble d'objectifs visant à réduire la pauvreté dans le monde. Ces objectifs, connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), place l'Homme au centre des préoccupations, à travers l'intégration dans le développement socio-économique de la dimension sociale et écologique.

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde s'est engagé à atteindre ces objectifs dont l'échéance est 2015. Le pays s'est investi à mettre en œuvre des stratégies dans certains secteurs dits prioritaires comme l'éducation et la santé, qui devraient permettre la réalisation des OMD. Après sept années de mise en œuvre (2000-2007), force est de reconnaître que les OMD sont loin d'être atteints. En effet, de grands retards sont constatés dans tous les secteurs concernés. La réduction de l'incidence de la pauvreté reste encore trop faible (de 45,3% en 1994 à 40% en 2006¹), le taux de scolarisation des enfants n'est que de 60%, la mortalité infanto-juvénile demeure forte avec 127 décès pour mille, et enfin l'accès à l'eau potable malgré les efforts ne connaît pas de progrès notable.

Il s'est donc posé la nécessité d'identifier des actions plus concrètes capable d'accélérer la réalisation des OMD d'ici 2015. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les travaux qui ont conduit au présent document qui se veut un instrument de plaidoyer auprès des partenaires au développement du Burkina Faso. Des secteurs jugés importants ont été ciblés pour l'identification des actions prioritaires. Il s'agit notamment, du développement rural, de l'éducation, du genre, de la santé, de l'énergie, des infrastructures, de l'eau et de l'assainissement et du VIH/SIDA. Les sept secteurs ainsi ciblés sont au centre du développement socioéconomique du Burkina Faso et méritent un traitement particulier.

Le Burkina Faso est cependant conscient que la mise en œuvre des interventions identifiées ne se fera pas sans contraintes compte tenu du faible niveau de revenu du pays. Elle nécessitera une mobilisation conséquente de ressources humaines, matérielles et financières.

¹ Enquête INSD, 1994 et simulation DGEP à l'aide du PAMS, 2007

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso est globalement caractérisé par un retard dans le développement économique avec comme corollaire une pauvreté ambiante de la population qui atteint 13,73 millions d'habitants en 2006. Le pays d'une superficie de 274 km² est caractérisé par un enclavement, une absence de ressources naturelles et une soumission aux aléas climatiques.

Depuis les indépendances, le pays a toujours cherché des voies et moyens pour espérer réaliser le décollage économique, condition nécessaire pour un développement. Les contre-performances enregistrées l'avaient conduit à élaborer avec les institutions de Bretton Woods des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) au début des années 1990. Ces efforts d'ajustement ont commencé à porter des fruits après la dévaluation de 1994, qui se sont traduits par des taux de croissance nettement supérieurs à ceux des années précédentes². Ces résultats n'ont malheureusement pas été suffisants pour améliorer le bien-être de la population. Au cours de la dernière décennie 1994-2003, l'incidence de la pauvreté s'est aggravée, passant de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998 pour atteindre 46,4% en 2003. La population souffrant de la faim a évolué dans le même sens et l'espérance de vie à la naissance s'est considérablement dégradée.

Cette situation de pauvreté que vive de nombreux autres pays, a conduits les dirigeants de la planète à adopter après une série de sommets internationaux, la déclaration dite du millénaire traduite en un ensemble de huit objectifs principaux à atteindre d'ici 2015 et connus sous le nom d'objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'initiative du millénaire porte sur une plateforme commune de priorités pour trouver des solutions aux multiples aspects de l'extrême pauvreté, à savoir la faim, le chômage, la maladie, l'absence de logement, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement. Le Burkina Faso qui fait sienne l'ensemble de ces préoccupations s'est naturellement engagé à réaliser les OMD dans la mesure de ces capacités.

Au niveau du Burkina Faso, les orientations stratégiques de développement épousent l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi, les OMD se retrouvent soulignés à travers les grands axes du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, à savoir :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ;
- promouvoir la bonne gouvernance.

L'élaboration et la mise en œuvre du CSLP à travers son programme d'actions prioritaires (PAP) a constitué de ce fait un tremplin pour la réalisation des OMD.

² Sur la période 1995-1998, le taux de croissance moyen annuel a atteint 5% contre 3% sur la période 1980-1993 (MEF 2000).

3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES OMD AU BURKINA FASO

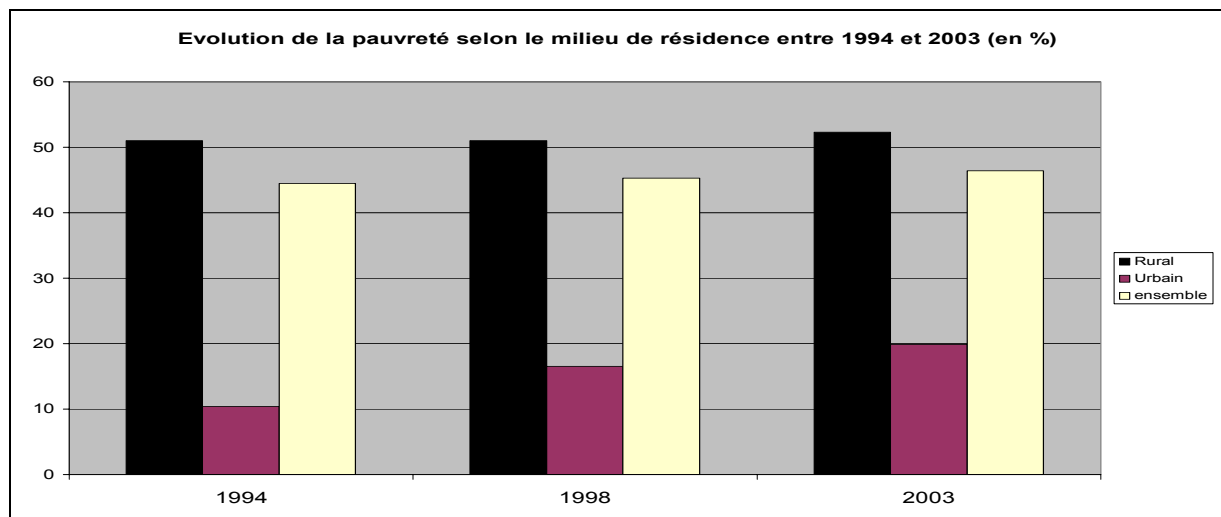
3.1. La réduction de l'extrême pauvreté et la faim,

Selon les résultats de la dernière enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, environ 46,4% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté absolue contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994, soit un accroissement de 1,9 point entre 1994 et 2003. La profondeur est passée de 13,7% en 1998 à 15,5% en 2003. Quant à la sévérité, elle n'a pas évolué entre les deux périodes. Comparés à 1994, la profondeur et la sévérité qui étaient respectivement de 13,9% et 6,0% ont évolué en baisse.

Il ressort des constats, que la pauvreté même si elle demeure rurale, commence à s'urbaniser. En effet, pendant que l'incidence de la pauvreté en milieu rural se stabilise ou diminue, elle connaît plutôt une augmentation en milieu urbain.

Les trois principales enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1994, 1998 et 2003 montrent que la pauvreté s'urbanise. En effet, s'il est vrai que la pauvreté demeure un phénomène rural au Burkina Faso, il est aussi vrai qu'elle s'est plus aggravée en milieu urbain qu'en milieu rural. L'incidence est passée de 10,4% en 1994 à 16,5% en 1998 puis à 19,9% en 2003, soit une hausse de 91,4% entre 1994 et 2003, alors qu'au niveau rural elle a certes augmenté mais seulement de 2,6%. La profondeur a aussi augmenté en milieu urbain où elle est passée de 2,5% en 1994 à 4% en 1998 puis à 5,5% en 2003, soit une hausse de 120% entre 1994 et 2003. La pauvreté est devenue davantage sévère en milieu urbain avec une sévérité qui est passée de 0,9% en 1994 à 2,2 % en 2003, soit près de 145% d'augmentation.

Graphique N°1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté



L'une des causes majeures de cette paupérisation des centres urbains est l'afflux massif des jeunes ruraux vers les villes. Cet exode rural très prononcé au Burkina Faso comme dans la plupart des pays en développement a comme conséquence, le développement des taudis et autres bidonvilles, berceaux de la grande majorité des urbains pauvres. Faute d'infrastructures favorables à l'amélioration des conditions de

vie et de développement, les ménages « bidonvillois » tombent dans un cercle vicieux de la pauvreté. L'une des principales caractéristiques des bidonvilles est la mauvaise qualité de l'habitat.

De récentes simulations effectuées indiquent une baisse continue de l'incidence de la pauvreté depuis 2004 témoignant des résultats de la mise en œuvre des politiques de développement. L'incidence serait ainsi passée de 46,4% en 2003 à 42,1% en 2006, la profondeur, de 15,6% à 13,7% et la sévérité quant à elle serait passée de 7,1% à 6,6%.

En ce qui concerne la lutte contre la faim, des progrès ont été réalisés par le Burkina Faso. En effet, le bilan céréalier des dix dernières années a été en moyenne excédentaire. Des espoirs sont nés de la maîtrise de l'eau à des fins de production agricole tout au long de la période, pour pallier les caprices pluviométriques. Une production agricole supplémentaire de contre-saison en sort chaque année (qté). Cela participe aux actions engagées par le Burkina Faso pour lutter contre la faim et le sous-emploi en milieu rural. Malgré ces efforts, la précarité alimentaire continue de sévir. Les dernières enquêtes³ montrent que la proportion de la population pauvre en précarité alimentaire est passée de 25,4% en 2003 à 31,1% en 2005, soit une hausse de 5,7 points, pendant que celle en sécurité alimentaire connaît une baisse de 11,7 points, en passant de 21,0% à 9,3% sur la même période. Ce qui traduit la nécessité de renforcer les actions de lutte contre la faim en direction des populations en précarité alimentaire qui comprend aussi des non pauvres.

3.2. L'éducation universelle

Ces dernières années, au niveau de l'enseignement de base, le Burkina Faso a accompli des efforts importants pour donner aux garçons et aux filles, surtout des zones rurales, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Au niveau de l'offre éducative, la couverture scolaire s'est accrue avec la construction de salles de classes faisant passer le nombre d'écoles de 2,486 en 1990 à 6,917 en 2004, soit une progression moyenne de 6,8% par an. La sensibilisation des parents pour susciter la demande a parallèlement suivi.

Les actions entreprises ont permis d'améliorer les indicateurs scolaires : le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 56,8% en 2004 à 66,6% en 2006 au niveau national. Dans les 20 provinces prioritaires, le TBS est passé de 42,19% en 2004 à 52,27% en 2006, pendant que le taux brut d'admission (TBA) passait de 70,0% à 78,3%. Au niveau du secondaire, le taux brut de scolarisation est passé de 14,35% en 2003 à 16,42 % en 2005.

Malgré les efforts exceptionnels réalisés, le niveau de scolarisation demeure l'un des plus faibles au monde, et les efforts doivent être accentués pour accélérer l'atteinte de l'objectif de 100% de taux de scolarisation en 2015.

Avec les résultats obtenus dans l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire se retrouve accusé un retard important en capacité d'accueil et d'encadrement. La situation a en effet créé un goulot d'étranglement à l'intérieur du système éducatif burkinabé, où la demande au niveau de l'enseignement secondaire devient de plus en plus trop forte par rapport à l'offre.

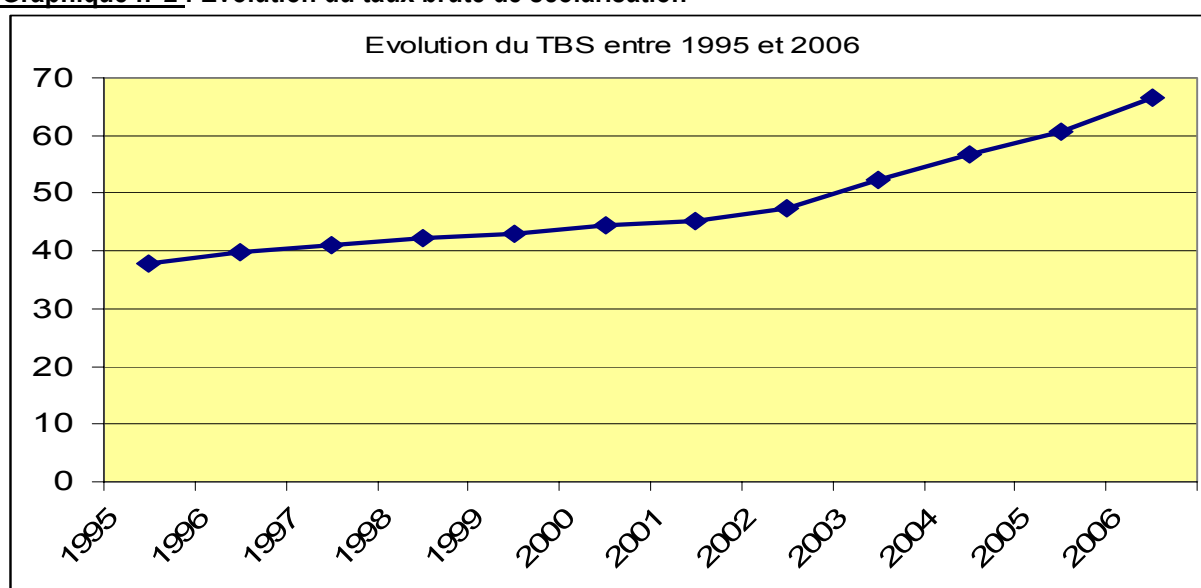
En dépit de la dynamique positive observée en matière d'éducation, l'atteinte de la scolarisation universelle en 2015 commande que des initiatives plus hardies soient développées notamment en matière de

³ Enquêtes QUIBB, INSD, 2003 et 2005

construction d'infrastructures et de formation de ressources humaines. L'objectif de 100% semble ambitieux pour le Burkina Faso. Le taux de scolarisation attendu d'ici 2015, sur la base d'une progression moyenne annuelle de 1,84 point observée sur la période 1990-2006, serait de l'ordre de 78%. Il faudrait alors attendre 2027 pour espérer réaliser la scolarisation universelle. En conséquence, le développement de stratégies d'accélération se pose comme une condition obligatoire pour le pays devra réaliser un accroissement annuel d'environ 4 points à partir du taux actuel de scolarisation (66,6% en 2006).

En ce qui concerne l'alphabétisation des adultes (15-24 ans), malgré un accroissement du nombre d'inscrits dans les centres permanents d'alphabétisation fonctionnelle (de 95.588 en 1993 à 248.252 en 2004), le taux reste faible mais en nette progression (de 18,9% en 1993 à 30,5% en 2005). Ces efforts semblent insuffisants pour espérer atteindre l'objectif de 40% requis pour favoriser le développement.

Graphique n°2 : Evolution du taux brute de scolarisation



3.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les taux de scolarisation déjà très bas évoqués ci-dessus cachent mal la situation préoccupante de la scolarisation des filles. En effet, le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire n'a été que de 46,3 % en 2004 contre 57,9% chez les garçons. Malgré une population de filles supérieure à celle des garçons, le ratio filles/garçon de 0,76 en 2004 contre 0,62 en 1990 est loin d'atteindre l'unité. Il faut cependant signaler que des efforts remarquables ont été réalisés en faveur de la scolarisation des filles. Entre 1990 et 2006, le taux brut de scolarisation chez les filles a plus que doublé en passant de 23,6 % à 46,3%. L'indice de parité a atteint 0,8 en 2005.

On note par ailleurs des avancées notables en matière de représentativité et d'autonomisation des femmes dans le système décisionnel du pays. A la faveur de d'un nouveau contexte juridique et institutionnel, les femmes se sont illustrées par des actions porteuses. Depuis le début du processus démocratique au Burkina Faso, elles se sont investies à tous les niveaux à travers la création d'associations, pour promouvoir leurs droits.

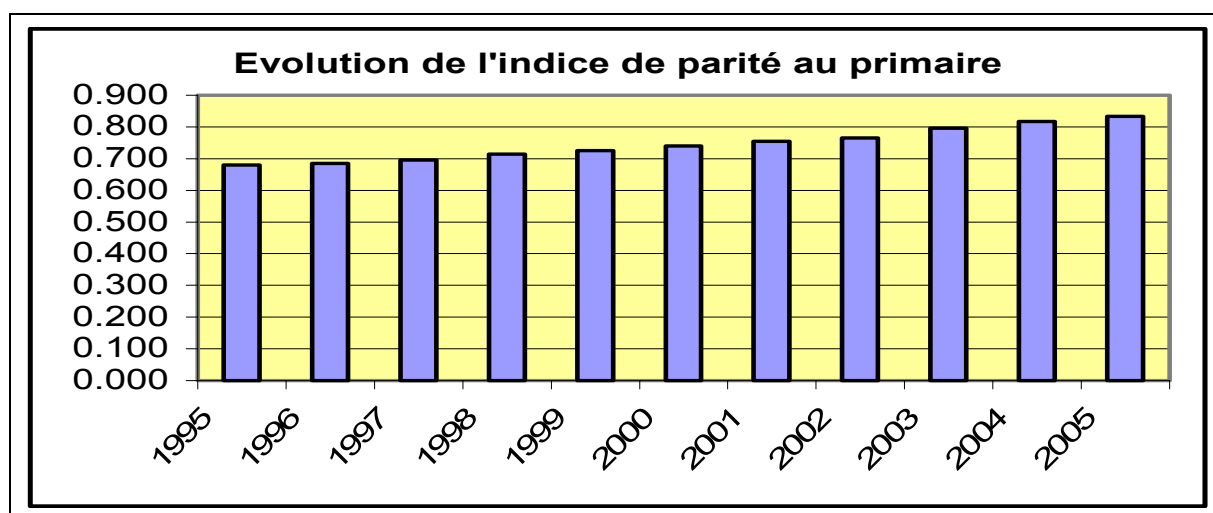
Des acquis pouvant être attribués à l'action des femmes au niveau politique et associatif ont ainsi été obtenus. Il s'agit notamment :

- de la ratification de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes;
- de la rédaction et le lancement officiel du répertoire des textes de lois favorables aux femmes ;
- de la relecture et la modification de la loi électorale (sur 3 candidats, il faut une femme);
- de la plus grande implication des femmes dans les états majors des partis politiques et leur meilleur positionnement sur les listes électorales;
- du renforcement des capacités des femmes leaders politiques par des formations sur mesure ;
- de l'adoption du genre et de l'équité des sexes dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté;
- de l'élaboration d'un plan d'action national pour l'éducation des filles.

Malgré les avancées, la représentativité des femmes aux postes de décisions demeure faible et préoccupante. Cette faible représentativité serait une conséquence de la faible scolarisation des filles les décennies passées. Dans le domaine de la prise de décision politique, les progrès réalisés en matière d'émancipation politique des femmes sont lents comme le témoignent les données suivantes :

Les efforts réalisés en faveur de la scolarisation des filles devraient avoir un impact positif sur la représentativité et l'autonomisation à long terme. Les acquis évidents de la décennie écoulée ne doivent pas induire un optimisme excessif. Au Burkina Faso, les femmes sont encore largement sous représentées dans la politique et dans les plus hautes sphères du monde des affaires. Beaucoup d'efforts restent donc à fournir pour permettre aux femmes participent activement à la promotion de la bonne gouvernance, condition essentielle de la lutte contre la pauvreté.

Graphique n°3 : Evolution de l'indice de parité au primaire



3.4. La santé infanto-juvénile

Le Gouvernement s'est doté d'un document de politique sanitaire nationale en 2000 spécifiant les grandes orientations nationales en matière de santé et dont l'objectif est d'œuvrer à l'amélioration de l'état de santé des populations. En vue de sa mise en œuvre, un plan national de développement sanitaire, couvrant la période 2001–2010, a été adopté en juillet 2001, puis actualisé en 2003 lors de la Table ronde des bailleurs de fonds du secteur de la santé.

D'énormes progrès ont été réalisés ces dernières années à travers l'élargissement de la couverture vaccinale. Dans le domaine de l'accroissement de la couverture sanitaire nationale, l'effort de normalisation des infrastructures sanitaires a été poursuivi jusqu'en 2006 en vue d'améliorer l'accès des plus pauvres aux services de santé ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. La collaboration avec les tradipraticiens qui ont été formés à l'amélioration de la qualité de leurs prestations s'est renforcée.

Ces progrès ont contribué à réduire le rayon d'action moyen théorique des CSPS qui est passé de 11,1 km en 1990 à 9,4 km en 2000 puis à 7,8 km en 2006. Le nombre de districts sanitaires fonctionnels est passé de 21 soit 40 % en 2003 à 33 soit 60% en 2004. Le taux de couverture vaccinale pour le DTCP3 (de 37,5% en 1990 à 55,9% en 2000 puis à 95,3% en 2006), la rougeole-VAR (de 49,3% en 1990 à 57,7% en 2000 puis à 88,1% en 2006) et la fièvre jaune –VAA (de 33,0% en 1992 à 54,9% en 2000 puis à 88,1% en 2006 tandis que celui du BCG (de 86,5% en 1990 à 103% en 2006).

Les effets des diverses actions entreprises en matière de santé ont permis une amélioration considérable des indicateurs d'impact. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 219‰ en 2000 à 184‰ en 2003. Quant à la mortalité infantile, le taux est passé de 105‰ à 83‰ sur la même période. Le taux de prévalence du paludisme des enfants de moins de 5 ans est passé de 42,6% en 1998 à **15,6% en 2004**.

A partir de 1995, en raison de et à l'expansion de l'infection à VIH, l'aggravation de l'état nutritionnel, la baisse de la couverture vaccinale ainsi qu'aux conditions environnementales (avec le paludisme) et les problèmes d'assainissement dans l'ensemble du pays et des milieux de résidence, le taux de mortalité juvénile s'est dégradé. La baisse de la couverture vaccinale a contribué par exemple à une résurgence des épidémies de méningite dans les années 1990 (notamment une majeure en 1996).

Le Burkina Faso n'étant pas à l'abri d'une émergence des maladies infectieuses et parasitaires, la situation sanitaire des enfants reste préoccupante au Burkina Faso malgré les efforts de vaccinations réalisés. Les actions devront donc être renforcées pour permettre au pays d'aller vers l'atteinte de l'objectif de réduction mortalité infanto-juvénile à 61,6‰ qui correspond à une réduction de 2/3 du niveau de 1990.

3.5. La santé maternelle

Conscient que la situation de la santé de la mère est autant préoccupante que celle de l'enfant le Burkina Faso a entrepris la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion de la santé de la mère à travers la Politique Sanitaire Nationale (PSN) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Ces actions ont permis un certain nombre de résultats, au nombre desquels :

- une augmentation du taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié qui est passé de 30,52 % en 2003 à 48,7% en 2006 demeure toujours faible ;
- une amélioration de la situation nutritionnelle pour lutter contre les maladies carencielles (anémie, avitaminose A, carence en iode...) aussi bien chez les enfants que chez les femmes ; les efforts entrepris en 2003 se sont poursuivis à travers des actions préventives et curatives;
- une progression des césariennes réalisées dans les hôpitaux, dont le nombre est passé de 2 813 en 2003 à 3 214 en 2004

Le taux de mortalité maternelle est passé de 566 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1993 à 484 décès en 1998 puis à 458,0 décès en 2003, soit une réduction du taux de l'ordre de 19,1% en 10 ans. Ces taux demeurent encore élevés et témoignent entre autres d'une prise en charge insuffisante des soins obstétricaux et d'une faible implication des agents de santé, dans le suivi des grossesses. Le taux de couverture obstétricale n'était que de 26,9% en 1998 et seulement 55,2% pour les consultations prénatales.

3.6. La lutte contre le VIH/SIDA et les grandes maladies

Le Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs actions dans le cadre de la prévention à l'infection du VIH/SIDA qui constitue déjà une grande menace pour le développement du pays. Les actions ont également visé à prévenir le paludisme et la tuberculose. Des campagnes de sensibilisation et d'information ont permis de faire prendre conscience à une frange importante de la population les dangers que constituent ces maladies d'une part et les moyens de s'en prévenir d'autre part. L'objectif affiché étant de promouvoir des changements de comportement au sein des populations à risque. Parallèlement aux actions de préventions, un accent particulier a été accordé au renforcement de la capacité de prise en charge des malades notamment par les formations sanitaires et l'implication des associations disposant de personnel médical.

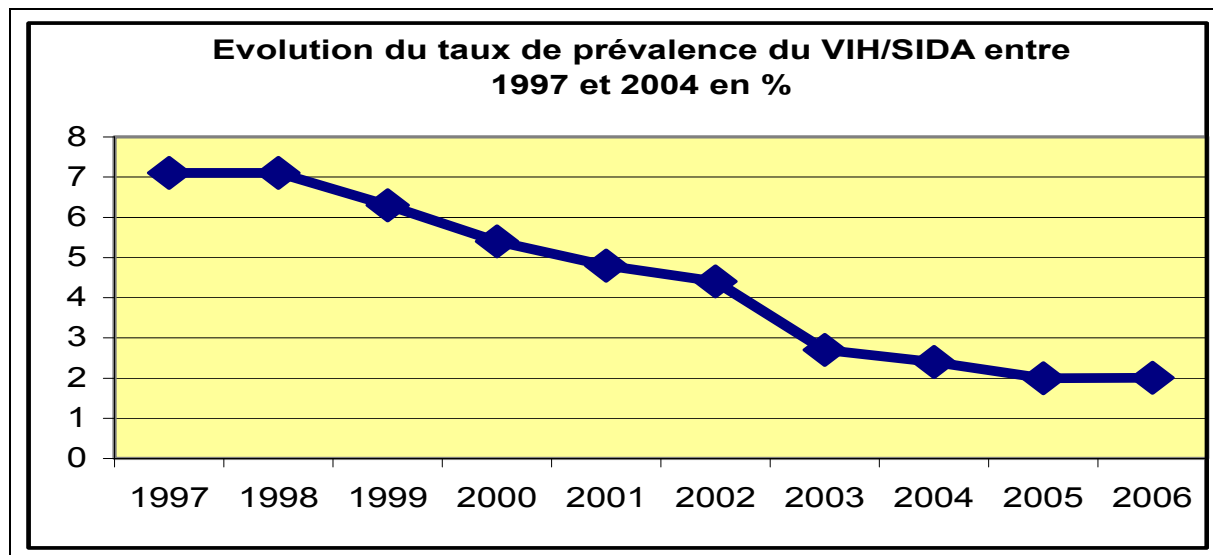
Les efforts semblent donner des résultats satisfaisants avec une baisse constatée du taux de prévalence depuis 1998. En effet, selon les données de l'Onusida à partir des sites sentinelles, un recul considérable du taux de prévalence du VIH/SIDA est constaté. De 7,17% en 1997, le taux est passé à 2,01% en 2006. Le taux de prévalence du paludisme au sein des enfants de moins de 5 ans est passé de 42,6% en 1998 à 15,6% en 2004. Quant à la tuberculose, des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes ont été définies pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64%.

Malgré les résultats encourageants, la particularité du VIH/SIDA (grave et contagieuse) ne tolère pas une baisse de vigilance ni un relâchement des efforts. Le pays devra donc maintenir les efforts et envisager d'autres stratégies de préventions pour accélérer le rythme de réduction qui s'estompe ces dernières années. En outre il ne faut pas perdre de vue que le paludisme reste la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Les données de routine des services de santé indiquent que qu'il constitue environ 30% des motifs de consultation.

Par ailleurs, le contexte de prise en charge médicale des PVVIH se traduit par une limitation des ressources dans le temps et dans l'espace. La majorité des initiatives prennent fin en 2007. Une telle situation pourrait

constituer un obstacle aux actions initiées en vue d'une couverture totale des PVVIH qui ont besoin de traitement.

Graphique n°4 : Evolution du taux de prévalence du VIH/SIDA



3.7. L'assurance d'un environnement durable

En matière de désertification, la proportion des zones couvertes en formations naturelles régresse sous l'effet conjugué des actions anthropiques et des facteurs climatiques. Les estimations montrent qu'environ 105 000 ha de superficies sont perdus chaque année, soit 0,38 % de la superficie totale du pays et 1,71% des surfaces couvertes de végétation.

En matière d'accès à l'eau potable, les acquis importants sont dus à un élargissement considérable du réseau d'adduction d'eau potable qui est passé de 881 Kms en 1986 à 3129 Kms en 2004, soit une progression de 255,2% sur la période considérée. Le taux de desserte générale assurée par l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement (ONEA) a fortement progressé, passant de 55% en 1993 à 86% en 2004. Les résultats obtenus par le Burkina Faso au regard de la cible dans ce domaine sont très encourageants. Le taux de couverture est passé de 40% en 1990 à 74,3 % en 2006. A ce rythme d'évolution, le taux de couverture nationale atteindrait 95,8% en 2015.

Ces résultats significatifs ont été atteints grâce à l'aide des partenaires au développement qui appuient le financement d'importants programmes d'adduction d'eau potable, notamment la mise en œuvre du plan d'actions pour la réalisation des OMD dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Le problème cependant reste préoccupant en milieu rural en dépit des nombreuses réalisations de points d'eau. Le taux de desserte était de l'ordre de 54% en milieu rural en 2003, soit un différentiel de 38 points par rapport à l'objectif national visé en 2005 et indiquant du même coup l'ampleur des efforts à fournir pour

y arriver. La grande difficulté reste la capacité d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau (25% de forages sont en pannes).

3.8. Les contraintes de mise en œuvre des OMD

Concernant la croissance économique : Une série de facteurs entrave la croissance. Au Burkina Faso, la croissance économique, sensible aux chocs exogènes et à la qualité des institutions, demeure fondée sur l'agriculture, notamment la production de coton. L'influence des termes de l'échange et du climat semble prépondérante pour le pays dont l'agriculture demeure encore le moteur de la croissance. La faible qualité des infrastructures économiques entrave le développement du secteur privé et empêche la diversification des exportations et la croissance.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement est conscient des efforts à fournir tant le taux de scolarisation reste l'un des plus bas au monde et des obstacles pouvant contrarier l'atteinte de l'objectif de scolariser tous les enfants d'ici 2015 subsistent. La pandémie du SIDA constitue un obstacle majeur que le gouvernement avec le soutien de ses partenaires doit affronter. Les mentalités surtout en milieu rural évoluent difficilement en faveur de la scolarisation d'une manière générale et de celle des filles plus particulièrement. Ces obstacles sont souvent amplifiés par la pauvreté ambiante en milieu rural.

Dans le domaine de la promotion de la femme, La situation discriminatoire observée, interpelle tous les acteurs de développement et plus particulièrement l'Etat et les parents d'élèves, car de nombreux obstacles se hissent contre la promotion du genre d'une manière générale et celle de la femme plus particulièrement. En effet, l'indépendance économique des femmes, les appréhensions traditionnelles (us et coutumes) sont autant de contraintes que le Gouvernement et tous les autres acteurs de développement devront œuvrer à lever.

Dans le domaine sanitaire, la mise en œuvre des OMD est confrontée à des contraintes diverses. Outre l'existence d'un profil épidémiologique peu favorable les acteurs font face à l'insuffisance des ressources allouées aux activités de santé, à la mauvaise image des services de santé, à la faible utilisation des services de santé. Le secteur privé et la médecine traditionnelle ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques.

Par ailleurs, la collaboration intersectorielle et la coordination des partenaires restent insuffisantes. Il faut également souligner la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et de certaines pratiques traditionnelles néfastes qui ne favorisent pas la situation sanitaire de certains groupes de la population. A ces facteurs s'ajoute le faible niveau d'instruction des populations qui ne leur permet pas d'accéder à l'information et d'avoir des comportements favorables à leur santé. Ces facteurs sont autant d'éléments qui rendent difficiles les activités de prévention et de promotion de la santé.

Pour ce qui est de la santé maternelle, elle est confrontée aux contraintes inhérentes à la santé d'une manière générale. Le fort taux d'analphabétisme de la population, le faible pouvoir de décision des femmes et les considérations coutumières et religieuses renforcent ces contraintes.

Concernant la pandémie du VIH – SIDA, les contraintes majeures à la réduction du phénomène demeurent la grande pauvreté des ménages, les considérations coutumières et religieuses et le refus de croire à l'existence de la pandémie. Certains facteurs non moins importants sont de nature à contrarier la

lutte contre le VIH/SIDA, il s'agit notamment de la forte mobilité de la population surtout jeune, et du fort taux d'analphabétisme.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, les actions font face au faible niveau d'instruction et à la pauvreté ambiante de la population surtout rurale. L'accès à l'eau potable est confronté au coût élevé de l'eau particulièrement en milieu urbain et péri-urbain. Le coût élevé des infrastructures d'installation constitue une contrainte majeure pour le gouvernement du point de vue de l'offre. Dans le domaine de l'habitat, l'exode rural en favorisant le développement des bidonvilles est un facteur contrariant des actions de l'Etat.

Dans le domaine du partenariat mondial, en matière du système commercial, les subventions, les barrières tarifaires et non tarifaires et les contingents décidés par les pays développés, continuent de restreindre l'accès des produits burkinabè, notamment le coton, à leurs marchés. La filière cotonnière du Burkina Faso est très compétitive, mais son avenir à moyen terme risque d'être compromis par les subventions accordées aux producteurs des pays industrialisés. En 2001/2002, la filière burkinabè a bouclé ses comptes sans recevoir de subventions alors que « du fait des subsides, les prix aux producteurs aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne étaient respectivement supérieurs de 90% et 154% aux prix mondiaux en 2001/02 »⁴. Ainsi, de 1997 à 2002, le revenu global des producteurs de coton burkinabè a augmenté seulement de 9% contre 162% entre 1994 et 1997. Le revenu par hectare (dont l'évolution est indicative de celle des revenus par producteur) a diminué de 21% (1997-2002), dont la moitié était due à la baisse des prix⁵. Dans la mesure où les subventions ont eu un effet dépressif sur les cours mondiaux, elles n'ont donc pas contribué à réduire de façon significative la pauvreté au Burkina Faso, notamment celle de deux millions de personnes qui vivent directement ou indirectement des revenus du coton.

⁴ « Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur coton », page 3, COM (2004) 87 final, Bruxelles 12/2/04b

⁵ "Reforming the cotton sector in SSA", Louis Goreux, Banque mondiale, ARWPS 62, seconde édition, novembre 2003, édition française avec John Macrae, MAE, juillet 2003.

4. STRATEGIES ET CHOIX PRIORITAIRES POUR L'ATTEINTE DES OMD

Les limites constatées dans la mise en oeuvre des OMD ont montré la nécessité de revoir les stratégies et actions prioritaires pouvant véritablement contribuer à accélérer la réalisation des OMD. C'est dans cette dynamique que les sept secteurs prioritaires ont été identifiés il s'agit : (i) du développement rural, (ii) de l'éducation, (iii) du genre, (iv) de la santé, (v) de l'énergie, (vi) des infrastructures, (vii) de l'eau et de l'assainissement et (viii) du VIH/SIDA.

4.1 LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Les éléments de la stratégie

La stratégie d'accélération des OMD du secteur du développement rural s'appuiera sur la Stratégie de développement rural (SDR) elle-même inspirée du CSLP. La politique de développement rural s'articule autour de sept principaux points : (i) la responsabilisation des acteurs directs des différentes filières ; (ii) le développement du secteur privé ; (iii) le renforcement des capacités de tous les acteurs ; (iv) le renforcement de la participation de la femme et des jeunes ; (v) la promotion d'une bonne gouvernance politique, administrative, économique et locale ; (vi) l'exploitation des opportunités de financement et de partenariat ; (vii) le développement du marché intérieur et la conquête du marché extérieur.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite celles de plusieurs actions qui ont fait l'objet de prioritaire.

Les Choix prioritaires

La cible de population visée par cette stratégie d'accélération des OMD du secteur développement rural est la population rurale qui vit en dessous du seuil de pauvreté soit environ 5,04 Millions d'habitants correspondant à 821 094 ménages. Au niveau de chaque sous secteur des choix spécifiques ont été opérés sur les interventions à gains rapide, en tenant compte de leur impact sur l'atteinte des OMDs à court ou moyen terme.

En matière d'environnement, les choix ont porté sur :

- La récupération des terres dégradées ;
- La protection des berges des cours d'eau ;
- La création de forêts communales ;
- L'aménagement de formations forestières naturelles ;
- La promotion d'énergie renouvelable.

En matière de production végétale, les interventions porteront sur :

- Réalisation d'investissements structurants au niveau des maillons production, transformation et commercialisation des filières porteuses ;
- -l'amélioration de la productivité agricole par la vulgarisation de semence amélioré et l'encouragement des producteurs à l'utilisation d'engrais subventionnés ;
- Renforcement du dispositif de gestion des stocks de sécurité alimentaire par la réalisation de banques de céréales.

Dans le domaine de l'élevage, les actions porteront sur :

- La réalisation d'investissements structurants au niveau des maillons production, transformation et commercialisation des filières prioritaires ;
- L'amélioration de la productivité des races locales par l'introduction de races améliorantes par l'insémination artificielle surtout et l'importation d'animaux ;
- Le développement du maillon de la transformation ;
- Le développement de la production laitière ;
- Le développement de l'exportation de viande au détriment des animaux sur pied.

4.2 LE SECTEUR DE L'ENERGIE

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDE) adoptée en Conseil des Ministres le 27 décembre 2000 fait ressortir un certain nombre de difficultés. Elle a par ailleurs proposé une profonde réforme du secteur que le Gouvernement burkinabé a décidé de mettre en œuvre. La LPDE qui résume la politique du secteur de l'énergie vise principalement trois points : (i) doper la croissance économique et réduire la pauvreté grâce à un approvisionnement régulier de la population en produits énergétiques à moindre coût ; (ii) libéraliser le secteur et jouer un rôle de régulateur à travers une autorité de régulation du secteur ; (iii) développer l'électrification rurale afin de réduire la pauvreté par un développement économique et social des zones rurales, améliorer la qualité de vie en milieu rural et freiner l'exode rural.

En s'appuyant sur ces principales orientations de la politique sectorielle, des stratégies propres à chacun des sous secteurs ont été élaborées notamment pour les sous-secteurs de l'électricité et des énergies traditionnelles. La stratégie pour le sous secteur des hydrocarbures est en cours de formulation.

2.2.1. La stratégie d'électrification rurale

La stratégie d'électrification rurale se fixe pour objectif de contribuer à la transformation du monde rural par l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation de la productivité des entreprises et activités rurales. Pour atteindre cet objectif, la stratégie d'électrification rurale s'appuie et s'attache à développer les principes suivants :

- situer l'électrification rurale dans une perspective de développement économique et social durable, par une exigence de reproductibilité, de viabilité technique, économique et financière dans le montage des opérations et par la recherche de synergies avec les autres services marchands et sociaux ;
- impliquer le secteur privé, le secteur associatif et les collectivités territoriales en position d'acteurs moteurs de l'électrification rurale;
- affirmer le caractère spécifique de l'électrification rurale, relevant à la fois du secteur marchand et de l'équipement rural en créant les conditions favorables à la mobilisation de fonds concessionnels et privés;
- promouvoir les solutions techniques à moindre coût adaptées aux besoins et conditions locales.

2.2.2. Stratégie Nationale de la Filière Bois-énergie

La stratégie nationale de la filière bois-énergie se fixe pour objectif de contribuer à la pérennité et à la protection des ressources ligneuses à vocation énergétique du Burkina Faso afin d'assurer de façon

durable l'approvisionnement des grands centres urbains en bois de chauffe et en charbon de bois tout en préservant un accès suffisant des populations rurales aux ressources ligneuses. Pour atteindre cet objectif, la stratégie s'attache à réaliser les actions suivantes:

- Assurer une couverture rationnelle, pérenne et économique de la demande en énergies ligneuses des villes et des campagnes par une production durable de ces énergies, par la rationalisation et l'organisation de la filière d'approvisionnement et de ses acteurs et par la mise en place d'une réglementation et d'une fiscalité incitative.
- Assurer une protection efficace et une recapitalisation des couverts forestiers par leur mise en gestion durable
- Assurer une plus grande équité de la redistribution des revenus de la gestion durable des forêts et de la production de bois-énergie durable.

2.2.3. Les choix prioritaires

- Entreprendre des actions de **PLAYDOYER** pour une vision transversale de l'énergie dans les problématiques sectorielles de développement et l'intégrer comme un domaine prioritaire des stratégies sectorielles de développement.
- Assurer à un approvisionnement régulier de la population en produits énergétiques à moindre coût.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines dans le cadre de la dynamique sous-régionale (CEDEAO/UEMOA) basée sur une approche multisectorielle.
- L'aménagement forestier⁶ et la Maîtrise des consommations.
- Le renforcement de capacité et autres aspects institutionnels d'approvisionnement des énergies ligneuses au même titre que les autres sources d'énergie.

4.3. LE SECTEUR DU GENRE

Le genre est un secteur transversal. Ainsi dans l'évaluation des coûts pour la mise en œuvre de la stratégie d'accélération des OMD, le modèle sur le genre a concerné les programmes qui n'ont pas été pris en compte par les autres modèles sectoriels (VIH/SIDA, Santé éducation, eau et assainissement développement rural, énergie, transports). Il s'agit des programmes de sensibilisation sur la santé reproductive et sexuelle, les programmes de sensibilisation sur l'amélioration de l'accès des filles à la vie professionnelle, les programmes de sensibilisation sur la participation de la femme à la vie politique, les programmes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et ceux sur l'accès des femmes aux sphères de décision.

Les actions prioritaires découlent principalement de la politique nationale de la promotion de la femme (PNPF). Certains objectifs stratégiques de la PNPF sont en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agit notamment:

⁶ En terme économique une stratégie de pénétration du gaz est largement déficitaire par rapport à une alternative qui viserait à investir dans l'aménagement forestier durable. A titre d'illustration, pour un taux de pénétration de 15% du gaz le déficit qui est estimé en 2005 à 500 millions serait de l'ordre de 2 milliards de FCFA en 2014.

1. d'améliorer et stabiliser le statut social et juridique de la femme ;
2. de promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision ;
3. de promouvoir l'éducation et renforcer les capacités et l'expertise féminine ;
4. de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant par les actions de sensibilisation, plaidoyer, lobbying;
5. de réduire la pauvreté des femmes ;
6. de renforcer le cadre et les mécanismes institutionnels

La mise en œuvre de ces objectifs stratégiques sont sous tendus par cinq principes directeurs : (i) la complémentarité et la synergie d'actions ; (ii) la gestion axée sur les résultats ; (iii) la décentralisation ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs ; (v) l'habilitation et la responsabilisation des bénéficiaires. Leur atteinte nécessite la mise en oeuvre des actions prioritaires suivantes:

- la formation des acteurs de terrain en approche genre plaidoyer/ lobbying;
- la formation des femmes en gestion de micro crédits ;
- la mise à disposition de matériel pédagogique (textes favorables aux femmes, documents relatifs à l'approche genre...) au profit des acteurs;
- la mise en oeuvre des actions de sensibilisation, plaidoyer, lobbying pour l'abandon des violences faites aux femmes et filles, la promotion de la santé de la reproduction
- la construction des structures d'accueil d'urgence et de formation au profit des femmes victimes de violences ;
- la mise en place de lignes vertes dans chaque maison de la femme;
- la constitution d'un répertoire et la vulgarisation des textes favorables aux femmes
- études complémentaires en vue de développer des stratégies adaptées;
- traduction des textes favorables aux femmes dans les trois principales langues;
- vulgarisation des textes favorables aux femmes;

4.4. LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Le Burkina Faso est un pays sans accès direct à la mer, avec une superficie d'environ 274 200 km², une population de 13.730 millions d'habitants (RGPH 2006) dont 85% vivent de l'agriculture et de l'élevage. De par sa situation géographique, il est un pays de transit pour le trafic venant des pays côtiers vers les pays de l'intérieur. Le secteur des transports routiers constitue donc un puissant soutien à la production nationale et aux échanges sous régionaux et surtout à la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan Institutionnel, réglementaire et organisationnel

Plusieurs actions doivent être entreprises :

- Redéfinition de la stratégie technique, standard, normes et stratégie d'entretien avec une poursuite et une amélioration des procédures de planification et de programmation.
- mise en place d'un Fonds Routier de deuxième génération.
- Amélioration des délais de paiement des travaux réalisés par les PME

- Renforcement de la capacité de gestion opérationnelle de la Direction Générale des Routes et des Directions régionales par la mise en place de manuels de procédures et de centre de documentation ainsi que la révision des budgets de fonctionnement ;
- La révision des modalités de passation des contrats d'entretien routier avec les PME avec en prime l'élaboration d'une stratégie de développement national de ces PME par la redéfinition des procédures de contractualisation
- La mise en place de brigades de régie et d'une structure de location de matériels

Sur les projets d'investissements

Mise en place des programmes triennaux glissants d'investissements routiers établis sur la base de critères de rentabilité économique avec une mise à jour annuelle du programme de dépenses et d'exécution de la tranche annuelle.

4.5 LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Les OMD adoptés en septembre 2000 par 191 pays des Nations Unies mettent l'accent sur l'éducation en tant que facteur pour la réduction de la pauvreté. Deux des objectifs concernent directement le système éducatif, les autres objectifs font référence à la faim, à la santé, à l'environnement et à un partenariat mondial pour le développement. En matière d'éducation, les deux objectifs concernés se traduisent, en termes plus concrets, par :

- donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. En 2005, le bilan établi montre que cet objectif n'est pas encore atteint et qu'il faut le reconduire pour 2015.

4.5.1 Choix stratégiques prioritaires pour l'éducation de base

Sur la base d'une note d'orientation du gouvernement, le Burkina Faso a réaffirmé son intention de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment ceux de l'Education Pour Tous (EPT) et l'accélération de l'alphabétisation, matérialisées par l'adhésion du Burkina Faso à l'initiative Fast-Track.

La première phase du PDDEB vient de se terminer avec des résultats appréciables au plan quantitatif. En 2006, on enregistre un taux brut de scolarisation de 66,6% un taux brut d'admission, 78,3%, un taux d'achèvement du primaire 36,4% et un taux d'alphabétisation de 28.7%.

La phase II du PDDEB dont le lancement est prévu en 2008, s'inscrit dans la trajectoire de l'EPT 2015 avec un taux brut de scolarisation, un taux brut d'admission, un taux d'achèvement du primaire et un taux d'alphabétisation, attendus respectivement de : 78,20%, 88%, 52% et 40% en 2010- 2011. A ce rythme l'objectif de 107% en 2015 reste simplement une cible et risque de ne pas être atteint.

En rappel, dans la perspective des OMD, les mêmes indicateurs attendus seront de : TBS 107%, TBA 100%, TAP 100%.et un taux d'alphabétisation de 60%.Les choix stratégiques visant l'atteinte des OMD

prennent en compte la volonté de réforme du système éducatif et le processus de décentralisation en marche depuis l'année 2006, avec la mise en place des conseils communaux et régionaux. Les choix stratégiques portent sur les points suivants :

- élargir l'éducation de base conformément aux dispositions de la loi d'orientation qui stipule que l'éducation de base concerne les enfants de 6 à 16 ans et tendre vers le respect du principe de la gratuité de l'éducation. Cette mesure qui sera effective en 6è dans 45 établissements à la rentrée scolaire 2007/2008 sera étendu progressivement jusqu'en 3è en attendant des études d'opportunités pour sa généralisation dans le premier cycle du secondaire ;
- améliorer la gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, gestion des carrières, conditions d'exercice du métier, redéfinition des différentes fonctions de gestion au niveau des ministères au regard de la décentralisation ;
- améliorer la mobilisation des ressources notamment, du fonds commun, des ONG et des différents projets contribuant au financement du PDDEB ;
- améliorer la prise de décision par la mise en place d'un dispositif d'information, de suivi et d'évaluation et par le développement de l'Internet ;
- poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif de base, la réduction des redoublements, le respect du temps d'apprentissage prescrit, la réforme des curricula, la dotation de manuels de lecture et de calcul par élève et d'un livret de lecture et de calcul par apprenant, la détermination du régime pédagogique, l'approvisionnement du système en manuels scolaires, matériel didactique, le renforcement du dispositif permanent d'évaluation des acquis, l'amélioration du dispositif de formation initiale et continue des enseignants, des encadreurs, des animateurs et superviseurs, etc. ;
- mettre en place un dispositif de prise en charge de l'encadrement de la petite enfance et promouvoir la diversification des formules alternatives d'éducation ;
- renforcer la prise en charge de l'éducation de base par les collectivités locales à travers le transfert effectif des compétences.

4.5.2. Choix stratégiques de développement pour l'enseignement post-primaire

Dans cette perspective, les orientations politiques et les choix stratégiques fixés sont :

4.5.3. Le développement de l'enseignement secondaire

- L'effectivité des cycles terminaux

Il s'agit de concevoir les cycles d'enseignement de telle manière que tout élève à l'issue d'un cycle quelconque puisse poursuivre ses études ou s'insérer harmonieusement dans la vie active. Il convient cependant de réaliser ces cycles terminaux en aménageant des passerelles entre eux.

Le système éducatif est une entité. Il en résulte que tous les ordres et catégories d'enseignement sont articulés de manière rationnelle, du préscolaire au supérieur. Cette articulation est fondée sur la cohérence du système qui, à chaque niveau, développe une partition spécifique du Gouvernement en matière d'éducation. Le principe de base est celui de cycles terminaux, selon lequel chaque ordre et chaque niveau d'enseignement doivent être conçus, organisés et gérés de sorte que dans une large autonomie, il propose aux élèves et aux apprenants une formation spécifique complète.

Ce choix fondamental permettra de mieux canaliser les flux qui passent du primaire au secondaire. La proportion importante d'élèves qui transitent du primaire au secondaire doit exiger un développement significatif de ce degré d'enseignement. Le choix stratégique des cycles terminaux nécessite un personnel d'encadrement particulièrement bien formé et bien équipé. Cet encadrement ne peut être assuré que par les enseignements secondaire et supérieur.

- la réduction des déséquilibres et des disparités

En considérant l'éducation comme un système, ce sont les produits du sous-système de l'éducation de base qui serviront de flux d'entrée au sous-système d'éducation secondaire. Il est indispensable de considérer ce lien. Le développement de l'éducation de base doit s'accompagner nécessairement d'un développement proportionné de l'enseignement secondaire. La réduction du déséquilibre entre les deux sous-systèmes exigera la création de nouveaux établissements d'enseignement secondaire à travers une programmation rigoureuse.

La réduction des inégalités commande également de mieux analyser les causes de la faiblesse de la scolarisation des filles afin de mettre en place des actions correctives. La carte scolaire pourrait être ici d'un grand apport. C'est elle également qui sera déterminante pour la réduction des inégalités constatées au niveau de la répartition géographique des établissements.

- La promotion de l'éducation des filles

Depuis la conférence de Jomtien en Thaïlande sur l'éducation pour tous en 1990, l'éducation des filles et des femmes est devenue une nécessité absolue pour l'ensemble de la communauté internationale notamment pour les pays en voie de développement. En effet, cette éducation a été reconnue comme étant un impératif moral et un investissement rentable. Le Burkina Faso a accentué ses efforts dans ce domaine en créant des structures spécifiques chargées de la promotion de l'éducation des filles et des femmes. On retiendra le Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA) et la Commission Nationale pour l'Education des Filles au Secondaire et au Supérieur (CNEFSS). Toutes ces structures œuvrent pour faire prendre en compte les différentes contraintes liées à la question de la scolarisation des filles et de la femme, la réduction de disparités entre les genres relevées à tous les niveaux du système éducatif, toutes choses qui permettent d'accroître le taux de scolarisation des filles.

- La promotion de l'enseignement privé

Le décret n° 99-221/PRES/PM/MESSRS/MEBA portant réglementation de l'enseignement privé Burkina Faso reconnaît le rôle important que joue l'enseignement privé dans le système éducatif. Pour contribuer à la promotion de ce secteur, l'Etat doit cependant d'une part, mettre en place des structures d'appui à la gestion, à l'administration et au contrôle des établissements privés, d'autre part, apporter un appui aux promoteurs privés et veiller de près à la qualité en faisant respecter les textes dans l'enseignement privé.

Les partenaires ou promoteurs du privé doivent accepter de jouer pleinement le rôle qui est le leur, tout en reconnaissant par ailleurs à l'Etat ce qui lui revient dans la définition des stratégies et politiques de développement et du contrôle du système éducatif.

- Adaptation des programmes et des contenus de formation aux profils des sortants (réforme du curriculum).

- Mise à disposition du matériel didactique et pédagogique dans les établissements.
- Amélioration du système de formation (initiale et continue) et du système d'évaluation et de suivi des formateurs.

4.5.4. Le renforcement et le développement de l'enseignement technique et professionnel

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, l'orientation politique vise à développer, mettre en place et appuyer un système de formation technique et professionnel en relation avec l'emploi et le développement des activités économiques. Cette option traduit la valorisation des ressources humaines à travers la promotion et le développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les choix stratégiques sont les suivants:

- Accroître les capacités d'accueil et améliorer l'accès à l'enseignement technique et professionnel, par la construction et l'équipement de nouveaux établissements et la réhabilitation des établissements d'enseignement technique existants.
- Réduire les disparités géographiques par une amélioration de la carte scolaire à travers la réalisation dans chaque chef-lieu de province, d'au moins un collège d'enseignement technique et professionnel (CETP) et dans chaque chef-lieu de région, d'au moins un lycée professionnel ou technique.
- Favoriser l'expansion d'un secteur privé de qualité ; il s'agira ici d'inciter et d'encourager les promoteurs privés à investir dans ce secteur pour assurer son expansion et le développement du secteur industriel.
- Mettre en place des filières de formation dans des secteurs porteurs. Il s'agit d'ouvrir des filières de formation pour les domaines tels que: agroalimentaire, environnement et foresterie, maintenance, énergie et mines, hôtellerie restauration, génie civil, communication et TIC, transit, transport et logistique, assurances et banques, gestion immobilière, imprimerie, arts et spectacles, carrières sanitaires et sociales, hygiène de l'environnement, hygiène alimentaire et nutrition, etc.
- Améliorer l'accès des jeunes filles et des femmes aux filières professionnalisant en particulier dans le secteur industriel ;
- Promouvoir la formation professionnelle continue.

4.6. LE SECTEUR DE LA SANTE

Les OMD redonnent au secteur de la santé une place prioritaire. En effet, parmi les huit objectifs, trois concernent directement la santé.

4.6.1. Les stratégies pour réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Les stratégies qui seront mises en œuvre sont :

- la disponibilité des médicaments essentiels et des vaccins dans tous les districts sanitaires ;
- la poursuite de la gestion décentralisée du budget ;
- la réduction des prix des interventions préventives et le renforcement de la prise en charge gratuite de certaines maladies de l'enfant ;
- la création de mutuelles de santé et/ou toute forme de partage des coûts ;

- le développement de stratégies à base communautaire dans le domaine de la nutrition et de la lutte contre les épidémies ;
- le renforcement des capacités de coordination et de toutes les actions relatives à la santé des enfants ;
- le développement des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de l'enfant.

4.6.2 Les stratégies pour améliorer la santé maternelle

Les stratégies prioritaires sont :

- l'amélioration des politiques qui ont une incidence sur la vie des femmes, notamment la coordination des activités de lutte contre la mortalité maternelle en mettant l'accent sur les soins obstétricaux d'urgence ;
- l'accroissement des ressources budgétaires affectées à la Santé de la Reproduction (SR) ;
- l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services offerts en matière de planification familiale ;
- le développement des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de la mère ;
- la promotion d'une meilleure représentativité des femmes dans les COGES (Comités de Gestion).

4.6.3 Les stratégies pour combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies

Les stratégies porteront sur :

- l'intensification des activités de prévention et de promotion du changement de comportements;
- l'accroissement de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées dans le cadre de la lutte contre VIH/SIDA;
- la poursuite de la négociation d'accord avec les producteurs de génériques et les fabricants de produits de marque pour abaisser encore les coûts des traitements (ARV) ;
- la poursuite de la prévention et de la prise en charge gratuite de la tuberculose ;
- la poursuite du dépistage au niveau national ;
- l'amélioration de la prévention efficace contre le paludisme pour les populations cibles, en particulier les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ;
- le renforcement du traitement précoce et correcte des cas de paludisme ;
- la poursuite de la fourniture des médicaments antipaludique d'urgence ;
- la nécessité à moyen terme d'établir un partenariat pour le montage de firmes pharmaceutiques au Burkina Faso.

4.7 LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les interventions en matière d'eau et assainissement se feront à deux niveaux : le milieu rural et le milieu urbain.

4.7.1 En milieu rural

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Il n'est donc pas un "projet" mais un cadre programmatique national pour le développement du secteur AEPA dans les dix prochaines années.

Le cadre unifié d'interventions

Toutes les interventions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural devront s'inscrire à l'intérieur d'un **cadre unifié d'intervention** (CUI), défini comme un ensemble d'outils et de règles de portée globale qui s'imposeront à tous acteurs. Le Cadre Unifié d'intervention regroupe quatre catégories d'activité.

✓ *Renforcement des capacités de gestion du secteur AEPA*

Planification et maîtrise d'ouvrage des projets. Cet ensemble d'activités vise à ce que les communes rurales acquièrent les capacités de planification et de programmation des infrastructures dans le cadre du PN-AEPA

Activité 1: Elaboration de 302 PDL-AEPA

Activité 2: Renforcement des capacités pour la maîtrise d'ouvrage de l'AEPA

Gestion intégrée des ressources en eau. Cet ensemble d'activités vise à poursuivre les efforts déjà engagés sur le terrain à travers le PAGIRE dans la mise en place des instruments de la gestion intégrée des ressources en eau et à l'amélioration du suivi et de la connaissance des ressources. A cet effet, le programme contribuera à financer certaines de ces activités.

Régulation, suivi, accompagnement et appui aux acteurs. Cet ensemble d'activités vise à ce que les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat assurent leurs missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée de régulation, de suivi et d'appui aux acteurs publics / privés.

Activité 1: Renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées de l'Etat, notamment par l'appui conseil, la formation, et leur dotation en moyens matériels, humains et financiers.

✓ *Renforcement des capacités de gestion du service de l'eau*

Cet ensemble d'activités vise à conférer aux acteurs directement concernés par la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural les capacités leur permettant d'assumer leurs responsabilités.

✓ *Renforcement des capacités de management et d'exécution des travaux et services*

Cette activité concerne l'appui au secteur privé et aux ONGs en vue de renforcer leurs capacités d'exécution.

✓ *Mise en place des instruments du PN-AEPA*

Cet ensemble d'activités vise à mettre en place les instruments qui devront être partagés par tous les acteurs du PN-AEPA et au sein du cadre unifié d'intervention.

▪ **La planification et la programmation**

La planification du PN-AEPA s'effectuera à travers la démarche suivante :

- Chaque commune rurale disposera d'un Plan de développement local pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (PDL-AEPA). Cet outil de planification sera construit de manière participative avec les populations en prenant comme point de départ la planification générale produite par le SIG-OMD de la DGRE, qui a permis l'élaboration du plan d'investissement du PN-AEPA ;

- Chaque PDL-AEPA devra être validé d'un point de vue technique par les Directions Régionales en charge de l'Eau, par rapport à la qualité et la disponibilité des ressources en eaux souterraines, la conformité des solutions techniques d'approvisionnement par rapport aux règles du secteur, et la viabilité technique et financière des infrastructures projetées. Le PDL-AEPA sera adopté en dernier ressort par les communes ;
- La consolidation des PDL-AEPA au niveau régional et national permettra d'identifier des opérations générant des effets d'échelle sur les coûts et la mise en œuvre.

La programmation des activités du PN-AEPA définit les responsabilités suivantes:

- La commune aura au titre de sa mission de programmation locale, à établir et gérer le plan des opérations en cours sur le territoire communal en veillant à leur complémentarité et leur cohérence, tout en encourageant la diversité des initiatives et les porteurs de projets. Des mesures réglementaires appropriées seront prises pour que toute opération soit enregistrée et validée dans le plan d'opération de la commune ;
- Au niveau régional, les Directions Régionales en charge de l'eau consolideront les programmations communales dans un plan d'opération annuel régional ;
- Au niveau national, la DGRE consolidera les programmations régionales dans un plan d'opération annuel national.

4.7.2 En milieu urbain

En matière d'eau potable, les actions porteront sur deux majeurs à savoir la consolidation du cadre contractuel et la consolidation et l'amélioration de l'accès.

- Consolidation du cadre contractuel

Le cadre contractuel actuel du contrat plan Etat-ONEA sera maintenu et consolidé sur les aspects suivants : (i) le contrôle de la qualité de l'eau, (ii) la précision de calcul du taux desserte, (iii) l'ajustement des objectifs du contrat plan sur ceux des OMD, et (iv) la poursuite de l'audit indépendant au delà de sa période actuelle de programmation.

La démarche initiée par l'ONEA en matière de services aux communes sera poursuivie, par l'appui technique et la généralisation des conventions de partenariat avec les communes.

- Consolidation et amélioration de l'accès

L'amélioration du taux d'accès passe par la consolidation des acquis à Ouagadougou et Bobo Dioulasso, et un effort vigoureux en faveur des centres auxiliaires. Au plan technique, il s'agira d'améliorer le rendement réseaux constituera une priorité et d'assurer la desserte des quartiers péri-urbains par des solutions à moindre coût.

BESOINS DE FINANCEMENT

L'atteinte des OMD passe par la mise en œuvre des interventions prioritaires identifiées par secteurs. Cette mise en œuvre occasionne un besoin de financement d'un montant global de **13 589,39 milliards FCFA** soit **en moyenne 1 698,67 milliards FCFA** annuellement. Les besoins de financement sont répartis par secteur d'intervention comme suit dans le tableau suivant:

Tableau récapitulatif : Besoins de financement pour l'atteinte des OMD (en millions FCFA)

Secteurs de développement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Développement rural	105,76	124,60	146,44	172,03	202,57	240,63	292,05	382,16	1 666,24
Education	198,94	207,55	230,13	298,90	367,40	453,13	565,18	717,26	3 038,49
Santé	636,79	581,65	578,57	591,90	594,55	606,29	621,68	612,01	4 823,45
Infrastructure	202,59	211,43	220,99	231,34	256,42	268,60	281,84	393,16	2 066,39
Energie	93,47	108,08	122,31	140,06	158,05	176,58	196,29	230,12	1 224,97
Eau et assainissement	53,49	59,06	62,41	63,88	60,82	62,53	62,90	66,00	491,09
Genre	4,19	4,75	5,36	5,95	6,59	7,26	7,96	8,71	4,19
VIH/SIDA	24,23	25,92	27,45	26,83	28,02	29,77	31,63	34,14	228,00
Total annuel	1 319,46	1 323,06	1 393,66	1 530,89	1 674,41	1 844,79	2 059,54	2 443,58	13 589,39

Source : MEF/DGEP/DPAM

5. ANALYSE DE L'IMPACT MACROECONMIQUE ET FINANCIER DE LA STRATEGIE D'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OMD

De l'exercice d'évaluation des coûts liés au OMD, il ressort qu'un montant global de **13 589 milliards de FCFA** est nécessaire au Burkina pour atteindre les OMD en 2015, soit un besoin de près de 1 510 milliards de F CFA en moyenne annuelle. L'importance de ce montant traduit l'ampleur des besoins à satisfaire au Burkina Faso pour atteindre les OMD à l'horizon 2015 au regard du niveau de développement actuel du pays.

Prenant en compte les besoins OMD, les défis stratégiques contenu dans le Programme présidentiel "progrès continu pour une société d'espérance" et la lutte contre la pauvreté, un cadrage macro-économique (2007-2023) qui est en parfaite cohérence avec la stratégie de renforcement des finances publiques fait ressortir des niveaux de dépenses budgétaires de 1 950, 910 milliards de F CFA en moyenne annuelle sur les 15 prochaines années contre un niveau moyen de recettes propres de 1536,989 milliards de F CFA sur la même période. Il se dégage donc un besoin de ressources supplémentaires de 413,520 milliards de F CFA en moyenne par an.

L'analyse de l'épargne budgétaire sur la période de projection montre qu'elle est positive, ce qui traduit la volonté du gouvernement d'assurer le financement de la totalité des dépenses courantes par des ressources propres. Toutefois, l'épargne que se dégage demeure faible. Il en ressort que la quasi totalité du besoin de financement identifié servira à financer les investissements pour le développement économique et social.

Prenant en compte les engagements pris à Monterrey en 2002 par la Communauté internationale de doubler l'APD ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Burkina Faso entend solliciter davantage le concours financier de ses partenaires au développement sous forme de prêts et de dons.

5.1. Profil des besoins

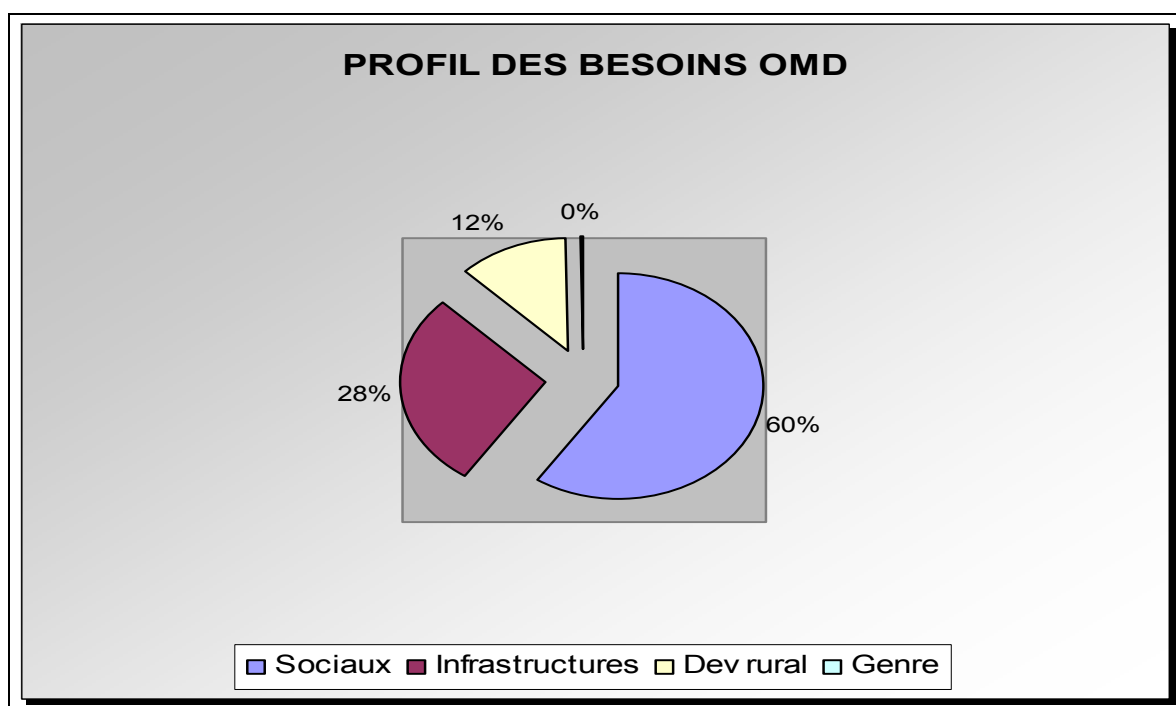
Les résultats des travaux de planification axé sur les OMD engagé au Burkina Faso, ont permis de déterminer un coût total de par tête pour le passage à l'échelle de 205,6 US\$ [contre une fourchette de 100-140 US\$], soit environ 18% du PNB burkinabè (annuel) par tête.

Conformément au graphique ci-dessous, les secteurs sociaux (santé et éducation) représentent à eux seuls plus de 60% du coût total, traduisant ainsi le faible niveau de développement humain. Le développement des infrastructures (routes, énergie et eau) constitue le deuxième poste avec près de 28% du montant global. Le secteur développement rural (12%), qui concerne l'essentiel de la population pauvre au Burkina Faso constitue également une composante importante du passage à l'échelle :

- **Secteurs sociaux : 132,4 US\$ [contre une fourchette de 45-60].** Santé (y compris VIH/sida) : 78,1 US\$ [contre une fourchette de 30-40 US\$] ; *Education*: 54,3 US\$ [contre une fourchette de 15-20 US\$] ;
- **Infrastructures : 49,1 US\$ [contre une fourchette de 29-49].** *Routes*: 27,9 US \$ [contre une fourchette de 18-24 US\$] ; *Énergie*: 14,2 US\$ [contre une fourchette de 5-15 US\$ au cours des premières années d'investissement pour culminer autour de 18-25 US\$] ;

- *Eau et Assainissement* : 7 US\$ [contre une fourchette de 6–10 US\$] ;
- **Développement rural et faim** : 23,2 US\$ [contre une fourchette de 13– 20 US\$] ;
- **Genre** : 0,8 US \$ contre une fourchette standard de 2–4 US\$. Notons que l'approche genre a été prise en compte dans l'exercice d'évaluation des OMD dans les autres secteurs.

Graphique N°5 : Profil des besoins OMD



Source : Costing OMD 2007

5.2. Implication en matière de financement

Prenant en compte le profil des besoins, le Burkina Faso privilégiera la recherche de dons pour financer les secteurs sociaux, notamment la santé (y compris VIH-SIDA) et l'éducation qui représentent environ 60% des investissements, le Gouvernement attend en moyenne annuelle sur les quinze ans 500,6 milliards de FCFA de dons, soit 33% des financements attendus. Le reste, soit 67% du besoin de financement devrait être recherché sous forme d'emprunts auprès de partenaires financiers tant extérieurs qu'intérieurs.

Ainsi, la composition du portefeuille de la nouvelle dette publique Burkina Faso ne doit pas excéder 3% de dette intérieure (uniquement les obligations du Trésor) et 97% de financements extérieurs en raison de 33% de dons et de 67% de prêts concessionnels sur la période 2008-2023.

Par ailleurs, les éventuelles tensions de trésorerie en cours d'année nécessiteront des émissions de bons du Trésor pour lever des fonds à court terme.

1. La structure du portefeuille des nouveaux financements

Les autres orientations relatives à la structure du portefeuille de la dette publique pour les quinze prochaines années sont indiquées dans le tableau suivant :

Répartition extérieurs/dons	prêts	Bailleurs de fonds	Nature et profil des instruments de la dette intérieure
De 2008 à 2009, 50% de prêt et 50% de don		Bailleurs de priorité 1: Allemagne Danemark, Pays-Bas, IDA, Union Européenne, FMI, canada, FAD	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations du Trésor pour le financement des projets à forte rentabilité financière à émettre tous les cinq ans à partir de 2008 selon des plans d'émission bien élaborés en début de chaque année ; - Bons du Trésor à émettre en cas de nécessité selon un plan adopté en début d'année pour la couverture des décalage de trésorerie.
De 2010 à 2015, 80% de prêt et 20% de don avec pour 2012, 79% de prêts extérieurs, 1% de prêts intérieurs et 20% de dons.		Bailleurs de priorité 2: Fonds Saoudien de Développement, Suisse, France, Japon, Fonds Koweïtien, Autriche, SNU, Arabie Saoudite, BADEA, BEI, BID.	
De 2016 à 2023, 60% de prêts et 40% de dons avec pour 2017 et 2022 79% de prêts extérieur, 1% de prêts intérieurs et 20% de dons			
Cette combinaison donne une répartition moyenne sur la période de 2008 à 2023, de 33% de don pour 67% de prêt.			

2. Les termes indicatifs des nouveaux financements extérieurs et le profil des instruments de la dette intérieure

Pour les nouveaux financements extérieurs, la priorité sera accordée aux financements remplissant les conditions moyennes suivantes :

- **Taux d'intérêt :** 1,5%
- **Commission d'engagement :** 0,5%
- **Différé de remboursement :** 10 ans
- **Durée de remboursement :** 35 ans
- **Périodicité :** semestrielle
- **Élément don moyen:** 62,00%

Pour les financements intérieurs, les conditions moyennes suivantes doivent être respectées:

- **Taux d'intérêt :** 6%
- **Différé de remboursement :** 3 ans
- **Durée de remboursement :** 7 ans
- **Périodicité :** semestrielle

5.3. Impact sur le cadre macroéconomique

Après d'excellentes années 2001-2006 (6,2% de taux de croissance moyen), la croissance économique fléchira en 2007 et 2008 en dépit d'une politique macroéconomique expansionniste. La production des produits céréaliers n'a pas été suffisante pour compenser la forte baisse de la production cotonnière et les prix du pétrole ont continué à progresser rapidement. Doublée d'une baisse des prix aux producteurs de coton, la demande intérieure peinera à prendre le relais sur la demande extérieure suite à la hausse moins importante des cours du coton sur le marché international. En effet, les évolutions des échanges vont fortement peser sur la croissance. Les exportations seront en retrait; cela entraînera des pertes importantes de recettes d'exportations.

A l'horizon 2015, la croissance économique devrait se consolider. Le Burkina Faso devrait en effet bénéficier notamment des effets liés à la production minière et la demande intérieure se consoliderait progressivement avec une meilleure stabilisation des prix aux producteurs de coton par le fond de lissage. Dans cette perspective somme toute favorable, le Burkina Faso profiterait d'un soutien extérieur plus puissant qui s'ajouterait à une demande interne déjà dynamique. Dans ces conditions, la croissance burkinabè se redresserait et serait comprise entre 4,9% en 2008 et 8% en moyenne entre 2009 et 2015.

Les perspectives macroéconomiques s'appuient sur l'hypothèse d'un prix du pétrole se stabilisant au niveau élevé enregistré en début d'année (à 70 \$ le baril de Brent, moyenne depuis janvier). Il repose également sur l'hypothèse conventionnelle d'une stabilité des taux de change (1 € = 1,321 USD, moyenne observée depuis janvier).

Dans la perspective de conditions pluviométriques favorables, on pourrait observer une augmentation de la production céréalière en volume nette dans les proportions de 7% par an de 2009 à 2015 avec la politique de promotion des semences améliorées et la vulgarisation de l'utilisation de l'engrais.

Au regard de la prédominance du coton dans la culture de rente, avec la perspective d'un maintien des prix aux producteurs à leurs valeurs de 2007, soit 145 FCFA le kg de coton et la constance de rendement par rapport à 2007 de la culture du coton et sous l'influence de la production cotonnière qui croîtrait de 2,6% en moyenne sur la période, la production de rente enregistrerait des taux de croissance de 3,5% en 2008 par rapport à son niveau de 2007 et de 3,6% en 2009 et 2010. Cette hausse s'expliquerait en grande partie par une hausse de la production de coton due à une augmentation des superficies cultivées consécutive à la stabilisation du prix aux cotonculteurs.

La production et la productivité du secteur de l'élevage seront avec le programme de vulgarisation en cours de l'amélioration génétique par l'insémination artificielle et le croisement avec les races performantes importées de l'Amérique latine.

Les travaux de construction connaîtront une croissance accélérée sous l'impulsion des investissements importants dans les infrastructures socio-économiques.

Dans le sous-secteur de l'électricité gaz et eau, les actions prévues en vue de tirer profit de l'avantage comparatif des pays voisins (Côte d'Ivoire et Ghana) dans le domaine de la production électrique, en même temps qu'elles contribueraient à diminuer les coûts de l'énergie et pourraient doper ce sous-secteur. L'alimentation de la ville de Ouagadougou en électricité venant de la Côte d'Ivoire à partir de 2008, aura pour conséquence une réduction significative de la consommation en produits pétroliers.

Au niveau des industries extractives, avec l'exploitation des mines d'or de Youga, Taparko et Kalsaka, le zinc de Perkoa et la poursuite des prospections avec la délivrance de nouveaux permis de recherche, l'hypothèse d'une stabilisation de la production annuelle à 5 tonnes entre 2009-2015 a été retenue.

En outre, les efforts tendant à renforcer l'appui au développement de la petite mine et l'exploitation artisanale ainsi que la mise en œuvre des textes visant à mieux appréhender la production des sites d'orpaillage pourraient permettre de renforcer davantage la production minière.

Le sous secteur du commerce connaîtrait la plus forte croissance du secteur tertiaire avec un taux de croissance moyen de 8,3% sur la période contre 5,2% en 2007. Cette vitalité serait soutenue par les résultats des réformes en cours pour l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. Il s'agit notamment de la simplification des formalités de création d'entreprises, l'établissement de documents administratifs ayant un lien avec la pratique des affaires, etc.

Les autres secteurs tels que le transport, la poste et les télécommunications et services financiers, ils connaîtraient sur la période, une croissance moyenne moins soutenue que sur la période 2002-2007.

La part de croissance des services financiers devrait connaître également un regain au regard de la promotion de la microfinance et les efforts de pénétration du système financier.

Les autres services marchands tels le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration seront des sources potentielles de croissance économique. La destination Burkina Faso sera renforcée.

Dans l'ensemble l'activité économique devrait bénéficier d'une embellie qu'afficheraient les trois secteurs. Ainsi les secteurs primaire, secondaire et tertiaire connaîtraient une croissance moyenne annuelle respective de 6,5%, 13,4% et 8,3%.

La croissance de l'économie serait en moyenne de 6,2%. Ce sont surtout les secteurs secondaire et tertiaire qui contribueraient à cette croissance à hauteur respectivement de 2,1% et 2,8% contre 1,1% pour le primaire.

- Inflation

L'inflation resterait très modérée à 2,9% en moyenne annuelle entre 2009 et 2015, contre 2,4% en 2006. La composante énergétique deviendrait progressivement plus neutre. L'environnement concurrentiel des produits extérieurs permettrait toujours de bénéficier d'une inflation sous-jacente faible.

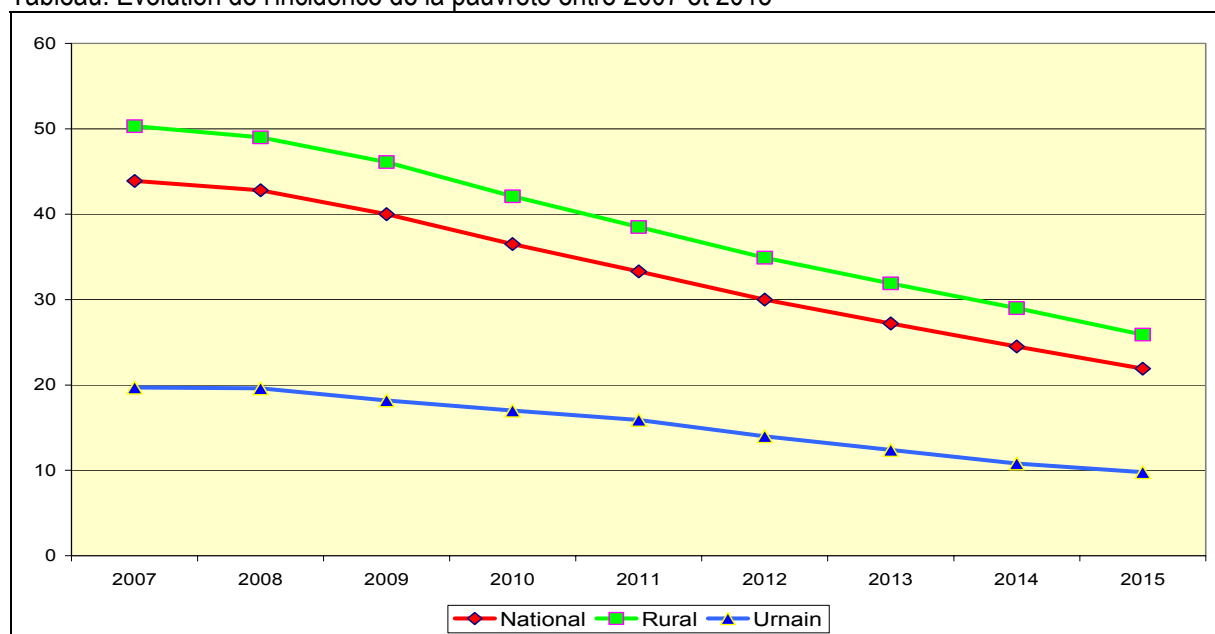
5.4. Impact sur les indicateurs de pauvreté

Les estimations sont faites à partir de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) qui est arrimé au Simulateur Macro-économique pour l'Analyse de la Pauvreté (PAMS). L'arrimage du PAMS à l'IAP permet d'évaluer le profil de pauvreté associé aux cadrages macroéconomiques issus de l'IAP. De part ses détails intersectoriels et institutionnels, le modèle IAP/PAMS reste un outil qui permet d'établir le lien entre les sphères macro et micro de l'économie.

La mise en oeuvre des actions prioritaires retenues pour l'accélération des OMD devrait se ressentir positivement sur les conditions de vie des populations au Burkina Faso au cours de la période 2008-2015. En effet selon les simulations faites à l'aide de PAMS, la croissance économique attendue sur la période grâce notamment à l'accroissement attendu des investissements et de la consommation, contribuerait avec les réformes prévues, à réduire annuellement l'incidence de la pauvreté de 2,75 points en moyenne. L'incidence de la pauvreté devrait alors connaître une baisse satisfaisante en passant de 43,9% en 2007 à 21,9% en 2015, soit une réduction de plus de la moitié.

La forte tendance baissière de la pauvreté qui serait observée s'expliquerait par la dynamisation progressive de l'activité économique en milieu rural. Les investissements prévus dans le secteur du développement rural, de la santé et des infrastructures devraient permettre un net désenclavement des zones rurales et créer ainsi les conditions d'une meilleure promotion des activités agricoles, industrielles et commerciales en milieu rural. La réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural devrait atteindre 3,05 points annuellement (contre 1,2 point en milieu urbain) grâce à une nette augmentation du revenu par tête des agriculteurs de rente comme vivriers. Chez ces groupes socioéconomiques, le revenu par tête devrait s'accroître en moyenne par an respectivement de 12,6% et 8,4%.

Tableau: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2007 et 2015



Source: MEF/DGEP/DPAM, IAP Septembre 2007

La baisse de la pauvreté sur la période 2008-2015 devrait se traduire également par la baisse de sa profondeur et de sa sévérité. La profondeur de la pauvreté passerait de 13,9% en 2007 à 5,8% en 2015, soit une baisse moyenne de 1,09 point par an. La sévérité quant à elle, enregistrerait une baisse de 0,53 point en moyenne annuelle et passerait de 6,5% en 2007, à 2,3% en 2015.

En somme, l'Objectif du millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté d'un tiers devrait être atteint selon les simulations. En effet l'ambition des OMD appliquée au Burkina Faso appelle à réduire l'incidence de la pauvreté à 23,2% d'ici 2015. Avec une incidence attendue de 21,9% en 2015, le Burkina Faso devrait atteindre les OMD en matière de réduction de la pauvreté.

Malgré les efforts de réduction de la pauvreté, l'inégalité entre les groupes socioéconomiques ne varierait pas assez sensiblement. Le coefficient d'inégalité qui serait de 0,20 en 2007 ne baisserait qu'à 0,20 en 2015. Ces résultats pourraient être interprétés comme ceux d'une politique qui ne favorise pas seulement un groupe socioéconomique mais tous les groupes socioéconomiques.

Tableau : Evolution des indicateurs de pauvreté entre 2007 et 2015

<i>Années</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>P0 - Incidence de pauvreté totale (%)</i>	43,9	42,8	40	36,5	33,3	30	27,2	24,5	21,9
<i>P0- Incidence de pauvreté rurale (%)</i>	50,3	49	46,1	42,1	38,5	34,9	31,9	29	25,9
<i>P0- Incidence de pauvreté urbaine (%)</i>	19,7	19,6	18,2	17	15,9	14	12,4	10,8	9,8
<i>P1- Profondeur</i>	14,5	13,9	12,6	11,2	9,8	8,6	7,6	6,6	5,8
<i>P0- Sévérité</i>	6,5	6,2	5,5	4,8	4,1	3,6	3,1	2,6	2,3

Sources : MEF/DGEP/DPAM, PAMS septembre 2007

Tableau résumé : Quelques indicateurs de pauvreté calculés à partir des projections macro-économiques

<i>Calculs basés sur le cadrage macro-économique en appliquant l'IPC</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population (mio)													
Population totale	12,68	13,02	13,36	13,73	14,098	14,46	14,84	15,24	15,64	16,04	16,46	16,89	17,32
Variation annuelle (%)		2,6%	2,6%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Population rurale	10,38	10,56	10,75	10,96	11,17	11,38	11,60	11,82	12,05	12,29	12,53	12,77	13,02
Variation annuelle (%)		1,8%	1,7%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,0%	1,9%	2,0%	2,0%
Population urbaine	2 309	2 459	2 619	2 766	2 916	3 073	3 239	3 414	3 582	3 754	3 933	4 116	4 300
Variation annuelle (%)		6,5%	6,5%	5,6%	5,4%	5,4%	5,4%	5,4%	4,9%	4,8%	4,8%	4,6%	4,5%
Indicateurs macro-économiques													
Taux de croissance réel du PIB (%)	8,0%	4,6%	7,1%	5,5%	4,2%	4,9%	8,7%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
Secteur primaire	9,3%	-2,7%	11,7%	0,9%	0,5%	4,3%	6,1%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Secteur secondaire	10,3%	5,8%	5,9%	6,4%	7,2%	7,3%	14,6%	12,1%	12,1%	12,1%	12,1%	12,1%	12,1%
Secteur tertiaire	8,1%	7,9%	5,1%	7,4%	2,8%	3,8%	6,9%	9,7%	9,7%	9,7%	9,7%	9,7%	9,7%
Taux de croissance nominal du PIB (%)	11,4%	5,7%	7,8%	5,9%	7,8%	7,8%	11,3%	11,9%	11,9%	11,9%	11,9%	11,9%	11,9%
Recettes hors dons (en % du PIB)	12,0%	13,0%	12,8%	12,9%	14,9%	14,7%	15,1%	15,6%	15,6%	15,6%	15,6%	15,6%	15,6%
Dépenses et prêts nets (en % du PIB)	20,3%	21,7%	22,4%	24,4%	25,7%	26,3%	28,4%	28,2%	28,2%	28,2%	28,2%	28,2%	28,2%
F.B.C.F. totale (en % du PIB)	13,8%	14,4%	14,4%	16,9%	22,5%	23,1%	25,1%	24,9%	24,9%	24,9%	24,9%	24,9%	24,9%
Exportations de biens et services (variations, %)	8,0%	34,6%	-2,9%	21,8%	10,7%	11,9%	15,6%	24,4%	24,4%	24,4%	24,4%	24,4%	24,4%
Importations de biens et services (variations, %)	11,0%	21,5%	11,9%	1,3%	11,3%	8,7%	16,0%	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%
Variation des prix à la consommation (%)	2,0%	-0,4%	6,4%	2,4%	2,1%	2,9%	2,8%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%
Taux de change moyen (fcfa/US\$)	596,4	528,1	527,9	525,0	500,0	500,0	512,0	512,0	512,0	512,0	512,0	512,0	512,0
Evolution de l'emploi (en %)		4,5%	4,1%	-0,4%	-2,6%	3,2%	5,1%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%
Indicateurs de pauvreté													
P0 - Incidence de pauvreté totale (%) pour comparaison : Résultats de l'enquête	46,4	44,6	43,0	42,1	43,9	42,8	40,0	36,5	33,3	30,0	27,2	24,5	21,9
P0- Incidence de pauvreté rurale (%) pour comparaison : Résultats de	52,3	52,8	51,3	50,7	50,3	49,0	46,1	42,1	38,5	34,9	31,9	29,0	25,9

l'enquête														
P0- Incidence de pauvreté urbaine (%)	19,9	20,4	21,0	20,4	19,7	19,6	18,2	17,0	15,9	14,0	12,4	10,8	9,8	
<i>pour comparaison : Résultats de l'enquête</i>	19,9													
P1 - Profondeur de la pauvreté, total	15,6	15,7	15,3	14,9	14,5	13,9	12,6	11,2	9,8	8,6	7,6	6,6	5,8	
<i>pour comparaison : Résultats de l'enquête</i>	15,6													
P2 - Sévérité de la pauvreté, total	7,1	7,2	6,9	6,7	6,5	6,2	5,5	4,8	4,1	3,6	3,1	2,6	2,3	
<i>pour comparaison : Résultats de l'enquête</i>	7,1													
Inégalité et revenus														
Gini (inter groupes)	0,22	0,22	0,21	0,21	0,21	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	
<i>pour comparaison : Résultats de l'enquête</i>	n/a													
Revenus moyens (en prix courants)													250	
Par tête et par an (milliers Fcfa)	121,35	120,88	128,94	134,30	139,10	145,08	155,46	168,37	182,285	197,36	213,78	231,6	928	
Par tête et par an en US\$	203	229	244	256	278	290	304	329	356	385	418	452	490	
Impact de la croissance sur les revenus														
<u>Variation des revenus des groupes sociaux économiques</u>		-0,4%	6,7%	4,2%	3,6%	4,3%	7,2%	8,3%	8,3%	8,3%	8,3%	8,3%	8,3%	
GSE-10		-0,5%	0,6%	4,1%	3,3%	1,0%	2,6%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%	
GSE-20		0,8%	0,6%	4,6%	2,8%	0,8%	6,0%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	
GSE-30		-0,4%	5,0%	3,9%	1,8%	2,0%	8,0%	8,6%	8,6%	8,6%	8,6%	8,6%	8,6%	
GSE-40		-1,3%	15,5%	-3,1%	-3,3%	7,7%	11,3%	12,6%	12,6%	12,6%	12,6%	12,6%	12,6%	
GSE-51		-1,3%	8,1%	4,8%	6,4%	4,9%	7,3%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	
GSE-52		-0,3%	4,4%	5,8%	3,0%	3,6%	5,4%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	
GSE-60		-1,6%	1,4%	6,1%	4,3%	2,3%	6,1%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	
GSE-80		-6,0%	-1,9%	3,2%	0,2%	0,1%	1,7%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	

Sources : Simulations avec IAP et IAP-Micro

5.5. Impact sur la viabilité de la dette du Burkina Faso

5.5.1. Situation actuelle de la dette publique

La dette publique du Burkina Faso à fin 2007 est estimée à 609,30 milliards de FCFA dont 526 milliards de F CFA pour la dette extérieure et 83,3 milliards de F CFA pour la dette intérieure, soit respectivement 86,33% et 13,67% du stock total.

En constante augmentation durant la dernière décennie, l'évolution de l'encours de la dette extérieure du Burkina Faso, à forte proportion multilatérale, a été marquée par de multiples restructurations dans le cadre des programmes d'ajustement structurel auprès du Club de Paris, de l'Initiative PPTE et récemment de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

Ces différentes initiatives de la Communauté financière internationale, conjuguées aux actions du Comité National de la Dette Publique justifient aujourd'hui le faible niveau de cet encours. En effet, il est passé de 1 171,25 milliards de CFA en 2004 à 1 270,65 milliards de F CFA en 2005 pour s'établir à 1004,7 milliards de FCFA en 2006.

5.5.2. Perspectives de viabilité de la dette publique pour les quinze prochaines années

La notation des institutions et des politiques du Burkina Faso par les Institutions de Breton Wood (IBW) le place parmi les pays à risque faible de surendettement.

Au regard de cette notation (3,76), la dette extérieure du pays est viable lorsque la VAN est inférieure à 200% des exportations de biens et services, 50% du PIB et/ou à 300% des recettes budgétaires.

Tenant compte du portefeuille de la dette extérieure de 2006, de la nouvelle politique d'endettement public et des perspectives du développement du pays, le profil futur des indicateurs de viabilité de la dette et de soutenabilité des finances publiques se présente de la façon suivante :

5.5.3. Profil des principaux indicateurs de l'endettement

- De la viabilité de la dette extérieure :

Le tableau ci-dessous montre que les trois ratios de viabilité sont en dessous de la norme si les actes d'endettement futurs respectent la présente stratégie.

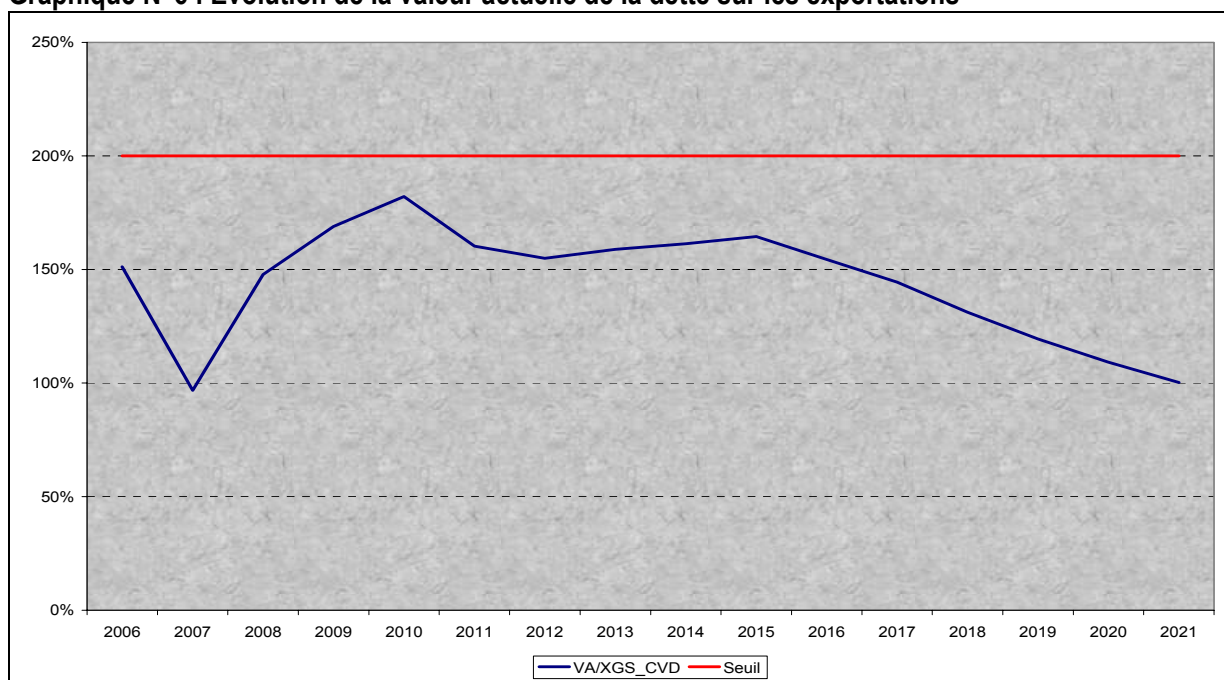
Tableau n°1 : Evolution des ratios de viabilité de la dette extérieure de 2006-2021.

RATIOS	NORME	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VAN/XBS	≤ 200%	151	97	148	169	182	160	155	159	161	165
VAN/RB	≤ 300%	137,6	74,7	87,6	97,3	80,5	76,7	77,4	82,4	87,7	94,5
VAN/PIB	≤ 50%	16,8	9,7	12	13,3	13,8	14	14,3	15,5	16,8	18,2

Source : MEF/CNDP – Octobre 2007

Le principal ratio de viabilité de la dette extérieure à savoir VAN/XBS montre dans le graphique ci-dessous que la dette du Burkina Faso est viable sur la période 2006 à 2023.

Graphique N°6 : Evolution de la valeur actuelle de la dette sur les exportations



Source : MEF/CNDP – Octobre 2007

On note une croissance continue en moyenne de 2,2% jusqu'en 2010 en raison de la mobilisation accrue des nouveaux emprunts pour l'accélération de l'atteinte des OMD, suivi d'un repli à partir de cette période suite à l'amélioration des perspectives économiques et de l'épargne budgétaire réduisant la nécessité d'un recours aux prêts programmes à partir de 2015.

- **De la soutenabilité des finances publiques :**

Sur la période de projections, les ratios de liquidité sont largement en dessous des normes fixées. Par conséquent, la pression du service de la dette extérieure sur la liquidité budgétaire est maîtrisée et ce, malgré la hausse du service de la dette en moyenne de 8,37% induite par les nouveaux emprunts à mobiliser.

Tableau n°2 : Evolution des ratios de soutenabilité des finances publiques de 2006-2021

RATIO	NORME	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
SDE/RB	≤ 35%	10,2	14,2	7,2	7,2	5,4	4,6	4	7,2	3,1	3,1
SDE/XBS	≤ 25%	11,5	18,9	12,6	13	12,7	9,9	8,2	14,2	5,8	5,5
Dette/PIB	≤ 70%	32,4	18,1	21,8	24,2	25,2	25,5	26,2	27,6	29,9	32,4

Source : MEF/CNDP – Octobre 2007

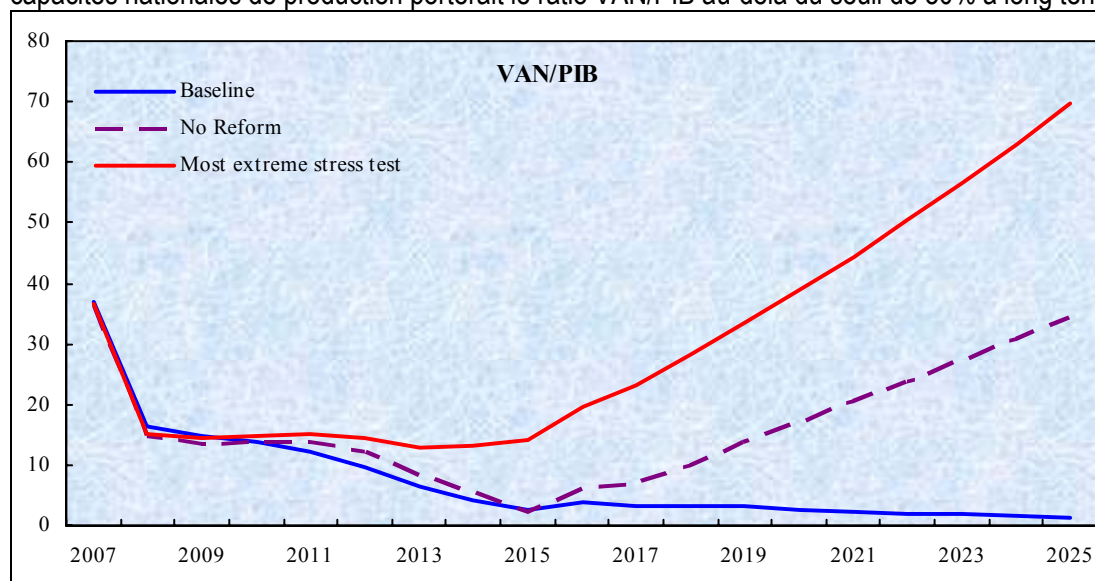
Durant la période de projections, le taux d'endettement public se maintiendrait en deçà du seuil communautaire fixé.

5.5.4. Profil des risques

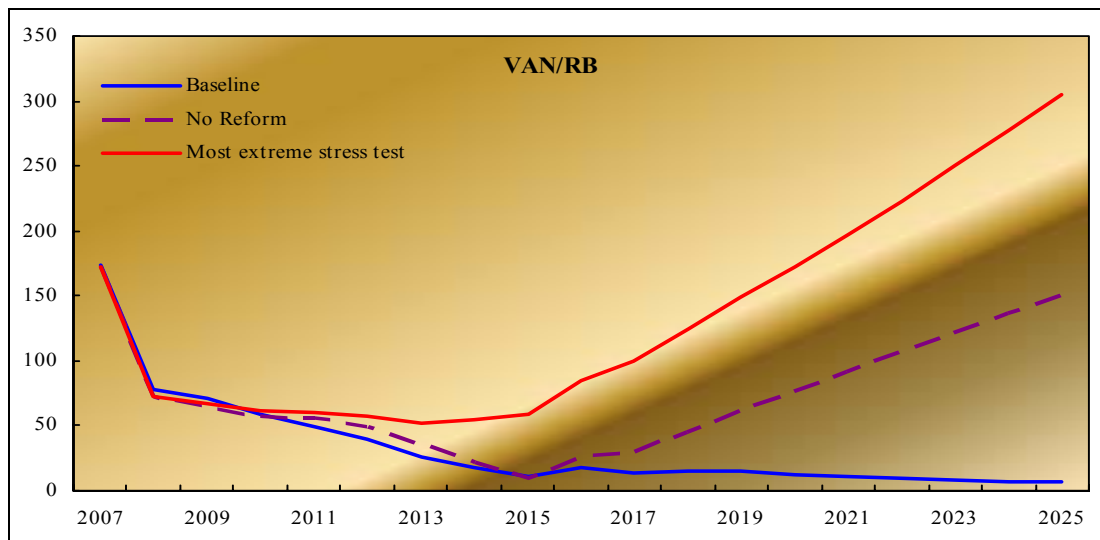
Tous les ratios précédemment analysés répondent aux seuils fixés. Toutefois, les tests de sensibilité (simulations de chocs exogènes défavorables) montrent que l'économie nationale est fortement vulnérable à plusieurs niveaux.

Ainsi, un choc très important sur les capacités nationales d'exportations ou de mobilisation de recettes publiques contribuerait à dégrader considérablement les différents indicateurs de viabilité de la dette.

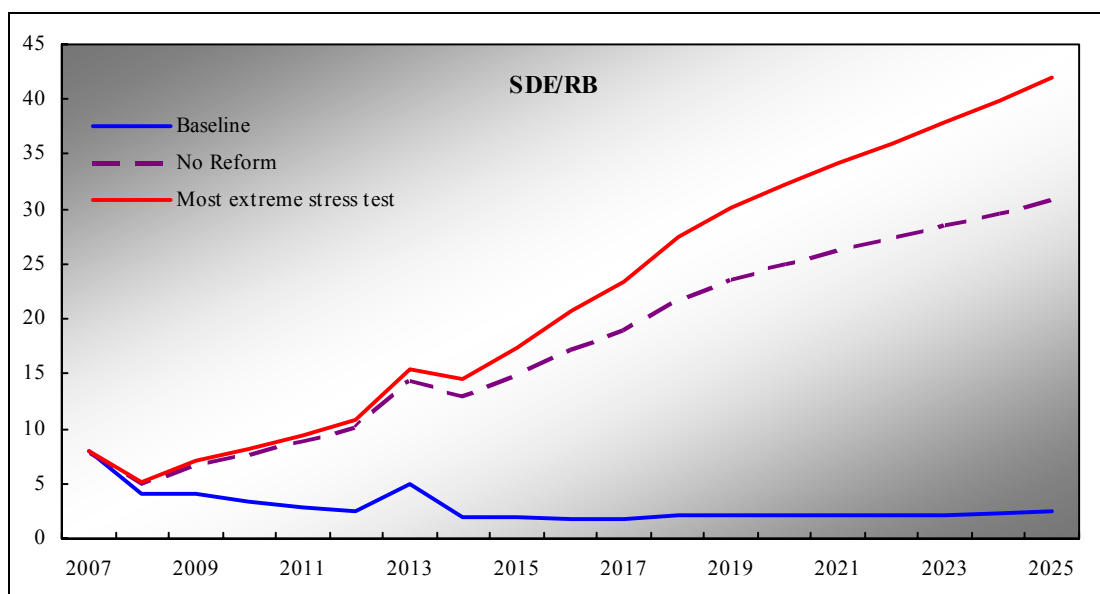
Comme l'illustre le graphique suivant, en l'absence de toutes réformes favorables, un choc sur les capacités nationales de production porterait le ratio VAN/PIB au-delà du seuil de 50% à long terme.



Le ratio VAN/RB, bien que demeurant en deçà de la norme de 300%, subirait une importante dégradation.



Le test de tension sur les capacités à mobiliser les recettes publiques révèle une dégradation rapide du ratio SDE/RB.



Le taux de pression fiscale est faible et ne participe pas véritablement à l'effort de désendettement du pays comme le montre le manque de corrélation entre le rendement fiscal et le taux d'endettement public. Ceci souligne une fois de plus la dépendance du Burkina Faso à l'égard de l'assistance extérieure et la fragilité à long terme de ses stratégies économique, financière et de développement.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération pour l'atteinte des OMD, des mesures d'accompagnement doivent être prise à tous les niveaux :

Au niveaux des acteurs : forte implication de tous les acteurs au développement du Burkina Faso notamment les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers tout en veillant à ce que chaque acteur puisse jouer pleinement son rôle. Il s'agit de promouvoir le partenariat public-privé (PPP).

Au plan macro-économique : poursuite d'une politique budgétaire prudente en matière de dépenses mais surtout intensification des efforts en vue de porter le taux de pression fiscale au niveau du minimum requis au sein de l'UEMOA. Ceci est aussi indispensable pour réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur et sa vulnérabilité face aux chocs exogènes.

Au plan structurel : politique visant la poursuite des efforts de diversification de la base des exportations. Dans cette perspective, il est recommandé que la contribution à la diversification de la base productive devienne un des critères de sélection des projets à inscrire dans le Programme d'Investissements Publics.

La prise en compte de la gouvernance dans la stratégie de passage à l'échelle est également une nécessité. Ce qui s'est traduite par la définition d'un plan national d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Burkina Faso. Le passage à un CSLP de troisième génération, le renforcement des outils de programmation et planification à moyen et long terme, l'amélioration de la prévisibilité de l'aide, le développement des approches sectorielles constituent les principales actions de ce plan national.

L'amélioration de la capacité d'absorption à travers la réduction de la bureaucratie et la poursuite de la politique de décentralisation et de déconcentration constitue également un levier important de la gouvernance et de sa contribution à l'accélération de l'atteinte des OMD.

Le renforcement des capacités : la faiblesse des capacités tant au niveau central que décentralisé peut également constituer un frein à l'accélération de l'atteinte des OMD. En effet, la faiblesse des capacités des acteurs intervenants au niveau décentralisé et l'incapacité du secteur privé à satisfaire une demande publique dynamique constituent sont les principaux goulots d'étranglement à l'amélioration de la capacité d'absorption et partant de l'efficacité de la dépense publique.

Au plan de la politique de mobilisation de nouveaux financements : mobilisation de dons et d'emprunts plus concessionnels, augmentation de l'aide et amélioration de son efficacité.

